



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARCIGNY**
Rapport de présentation - Cahier 7 : L'économie



RAPPORT DE PRESENTATION - CAHIER 7 : L'ÉCONOMIE • SOMMAIRE

Avant-propos	3
LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	6
Contexte régional.....	7
Le profil socio-économique de la population intercommunale.....	10
Un poids non négligeable du territoire dans l'économie de la région.....	19
UNE STRUCTURE ECONOMIQUE EN MUTATION.....	26
Un territoire de tradition industrielle et artisanale.....	27
...qui tend à la tertiarisation	35
LE BASSIN COMMERCIAL DU TERRITOIRE	47
Le commerce de détail et de proximité.....	48
LE POIDS IMPORTANT DU TOURISME.....	58
Une région touristique en développement	59
Le tourisme sur le territoire de la communauté de communes.....	61
Synthèse des enjeux – L'économie.....	65

AVANT-PROPOS

Les données utilisées : recensements et modes d'analyse

Les données INSEE des recensements de la population

Les données statistiques proviennent principalement des bases de données de l'INSEE suivant les différents recensements effectués entre 1968 et 2017. Lors de chaque recensement, l'exploitation statistique est réalisée en deux temps : l'exploitation principale puis l'exploitation complémentaire.

- L'exploitation principale porte sur l'ensemble des collectés lors du recensement. Elle est exhaustive pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les résultats issus de l'exploitation principale ont une précision supérieure.
- L'exploitation complémentaire propose une analyse d'échantillons représentant 25% des résidences principales recensées et leurs habitants pour les communes de moins de 10 000 habitants. L'exploitation complémentaire fournit des résultats plus complets et améliore la qualité de certaines variables.

Les données de l'INSEE – à l'exception des données sur les populations légales – présentées dans ce cahier sont issues du recensement de la population de l'année actualisés tous les ans et mis en ligne au mois de juin de l'année N+3. Ce diagnostic étant réalisé entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021, les données utilisées portent donc sur l'année 2017.

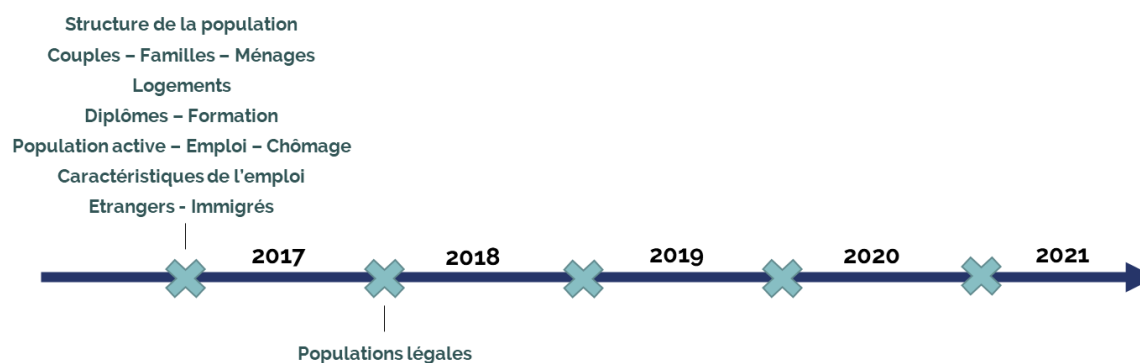
Ce sont bien ces données qui ont servi de base aux réflexions pour la mise en place du PLUI. Elles sont donc maintenues dans ce diagnostic. Des encarts viennent mettre à jour ces données à la date des données publiées en décembre 2025



Point de vigilance

Les chiffres présentés dans ce cahier sont ceux qui ont servi de constat préalable et de point d'appui au débat du PADD (leur mise à jour annuelle peut être consultée sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr>).

Il est important de noter que l'objet de l'élaboration d'un PLUi ne constitue pas un dispositif d'observation en continu. Une analyse des données plus récentes conduirait logiquement à un ajustement du projet de développement. La procédure d'élaboration d'un PLUi, s'inscrit dans un temps long, par une succession d'étapes validées permettant d'enclencher le travail de la phase suivante. Ce travail n'est malheureusement pas compatible avec une actualisation en continu des constats qui fondent le projet initial.



Les données INSEE du CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

Il est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le dernier millésime de ces données date du 31 décembre 2015.

Ce dispositif a pris fin en 2015 et a été remplacé par les fichiers Flores.





Territoires de comparaisons utilisés dans le présent cahier

Source : Latitude

Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) de l'INSEE

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Le millésime de ces données utilisé dans ce cahier correspond à l'exercice 2017.

Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements.

Dans ce cahier, les données sont en date du 31 décembre 2018.

Les données INSEE sur la mobilité professionnelle

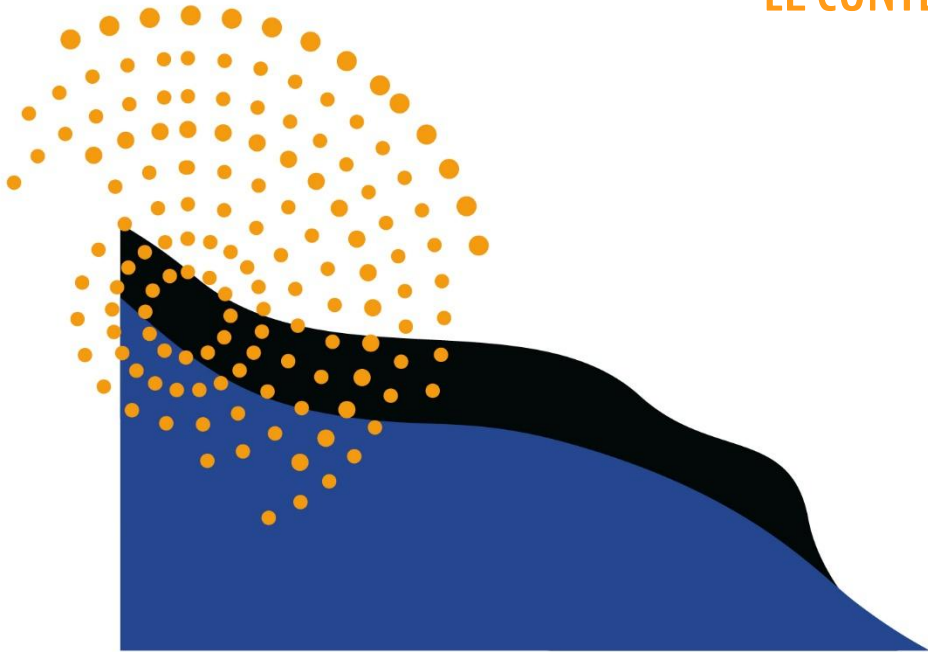
La base sur les flux de mobilité des « déplacements domicile-travail » fournit, pour l'ensemble des communes (France métropolitaine et DOM), les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence avec le lieu de travail.

Plusieurs échelles d'analyse

Plusieurs échelles de comparaison ont été retenues afin de replacer la Communauté de Communes de Marcigny dans un contexte géographique plus large :

- La France métropolitaine ;
- La région Bourgogne Franche Comté ;
- Le département de la Saône et Loire ;
- Le Pays Charolais Brionnais.

LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE



CONTEXTE RÉGIONAL



Logo du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais, structure portant le SCoT du Charolais-Brionnais

Source : www.charolais-brionnais.fr



Le territoire rural de bocage

La région, le département et le Pays Charolais Brionnais, des terres historiquement industrielles

La région Bourgogne-Franche-Comté, est avec 16,5% de ses emplois en 2017 dans le secteur de l'industrie, la région française la plus industrielle. A l'échelle de la France métropolitaine, cette part est portée à 12,5% (INSEE).

Ce poids prépondérant de l'industrie dans l'économie régionale est historiquement lié aux filières automobiles et métallurgiques.

Le département de Saône-et-Loire et le Pays Charolais Brionnais sont historiquement des territoires industriels. A l'échelle du Pays, des fleurons nationaux et internationaux sont présents, avec par exemple : APERAM à Gueugnon et Fiat PowerTrain à Bourbon-Lancy. De plus, dans les domaines de la métallurgie, du bois, de la céramique et du textile, le territoire dispose de nombreuses entreprises performantes.

Le territoire de la CC de Marcigny : un territoire rural

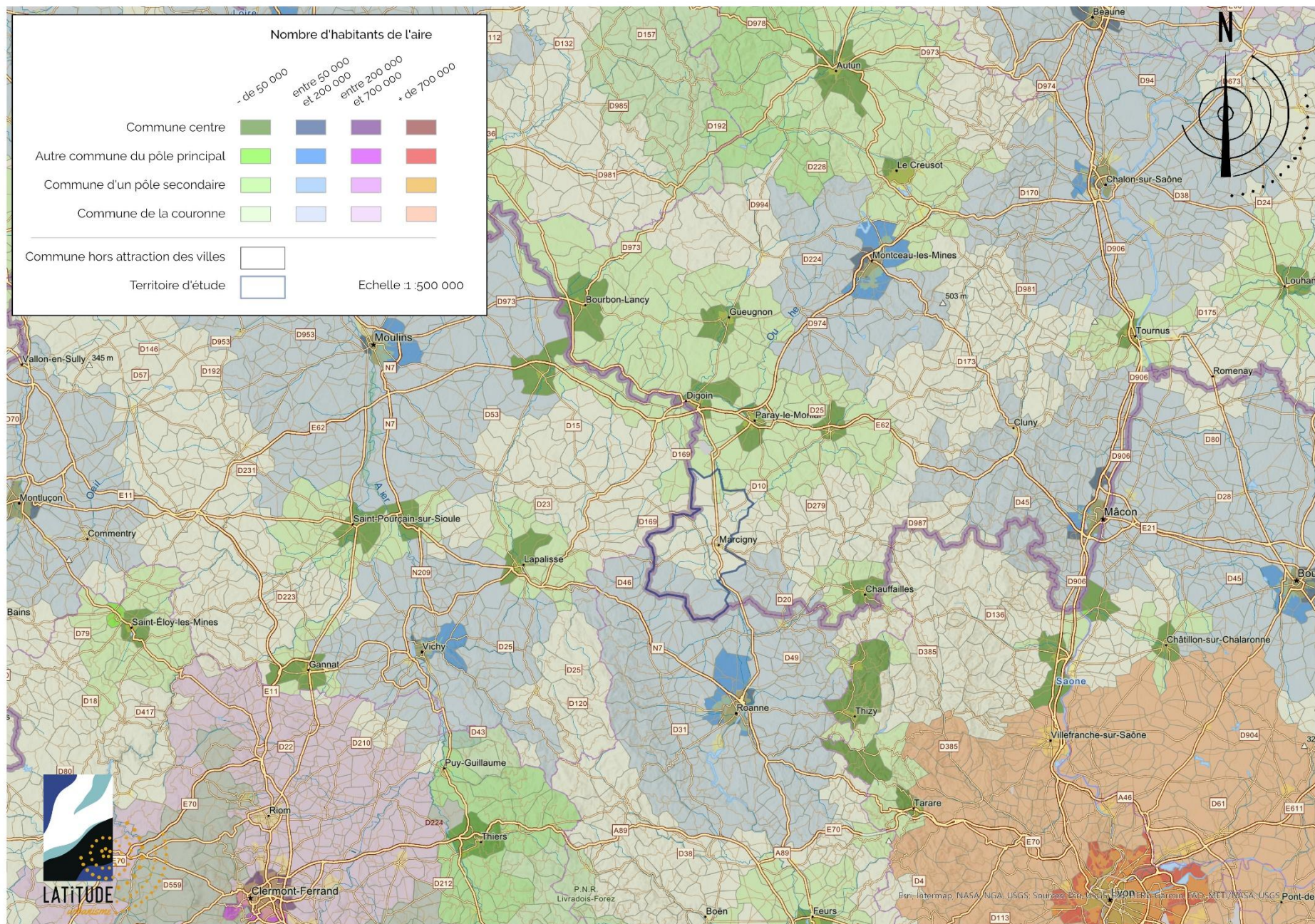
Depuis 2020, l'INSEE utilise le zonage des aires d'attraction pour étudier l'influence d'un pôle urbain sur les communes environnantes. Ainsi est considérée comme une aire d'attraction « *un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle* ».

Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Si ce zonage peut laisser apparaître des inconvénients, il permet toutefois de resituer le territoire de la communauté de communes de Marcigny dans un contexte plus large vis-à-vis des territoires proches : voir carte dans les pages suivantes.

On constate sur la carte que, sur le territoire de la Communauté de communes de Marcigny, Melay et Chenay-le-Châtel sont dans l'aire d'attraction de Roanne. Autrement dit sur ces deux communes, au moins 15% des actifs vont travailler dans le pôle de Roanne, en 2017.

Il en est de même avec la commune de Montceaux-L'Etoile au Nord du territoire, qui appartient à l'aire d'attraction de Paray-le-Monial, et plus largement à l'aire d'attraction de trois des communes principales du Charollais-Brionnais : Paray-le-Monial, Charolles et Digoin.



Cartographie des aires d'attraction des villes de l'INSEE dans les territoires proches de la CC de Marcigny en 2020

LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE

Que disent les documents cadres ?

Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais approuvé en octobre 2014 a été élaboré à l'échelle des communautés de communes (9 communautés de communes et 128 communes) composant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais. Il a été élaboré sur la période 2014-2040, soit 27 ans.

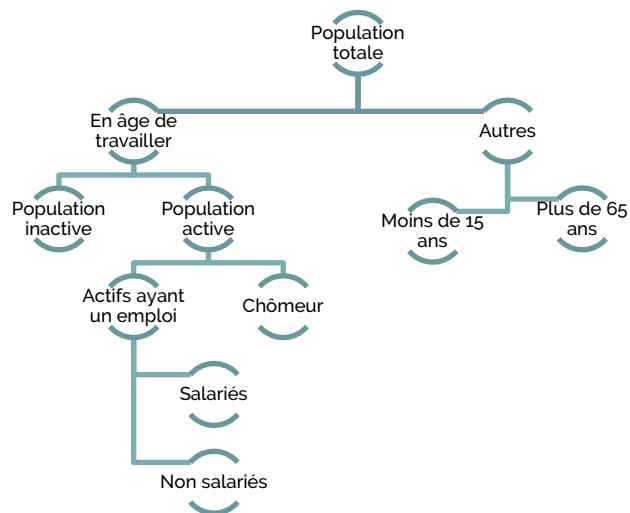
Concernant l'emploi, celui-ci prévoit :

- *Dans un contexte économique court terme, la dynamique économique locale est très fortement dépendante de l'état de l'économie nationale et européenne, soit jusqu'à 2014/15 un taux de croissance faible et par conséquent un niveau d'emplois quasi constant ; on prévoit une stabilité de l'activité tant en termes de nombre d'établissements que du nombre d'emplois.*
- *À moyen terme, une stimulation de l'activité est à escompter par la demande locale. La dynamique d'emplois du bassin devrait être articulée à la dynamique démographique ; compte-tenu du poids de l'activité présente (72 % des emplois en 2009), le pouvoir d'achat local est un facteur déterminant dans le niveau de l'activité. Par ailleurs la croissance démographique attendue devrait contribuer à dépasser le niveau d'activité actuelle du territoire.*



Définitions

La **population d'âge à travailler** regroupe l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans



Source : INSEE

Organigramme logique définissant la population active

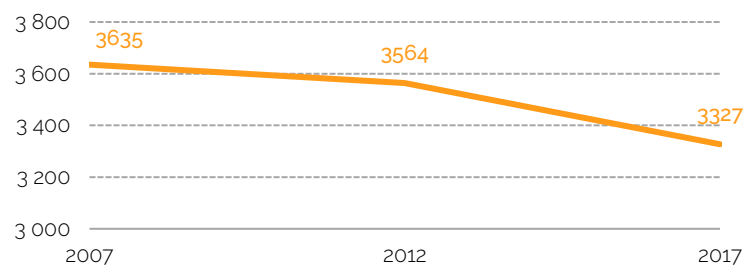
La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Une population active contrastée

Un recul marqué de la population en âge de travailler

Le territoire de la Communauté de communes de Marcigny possédait en 2007, 3635 habitants en âge de travailler. Cet indicateur représente le potentiel capital humain dont dispose le territoire pour travailler.



Source : INSEE, RP 2007, 2012 & 2017

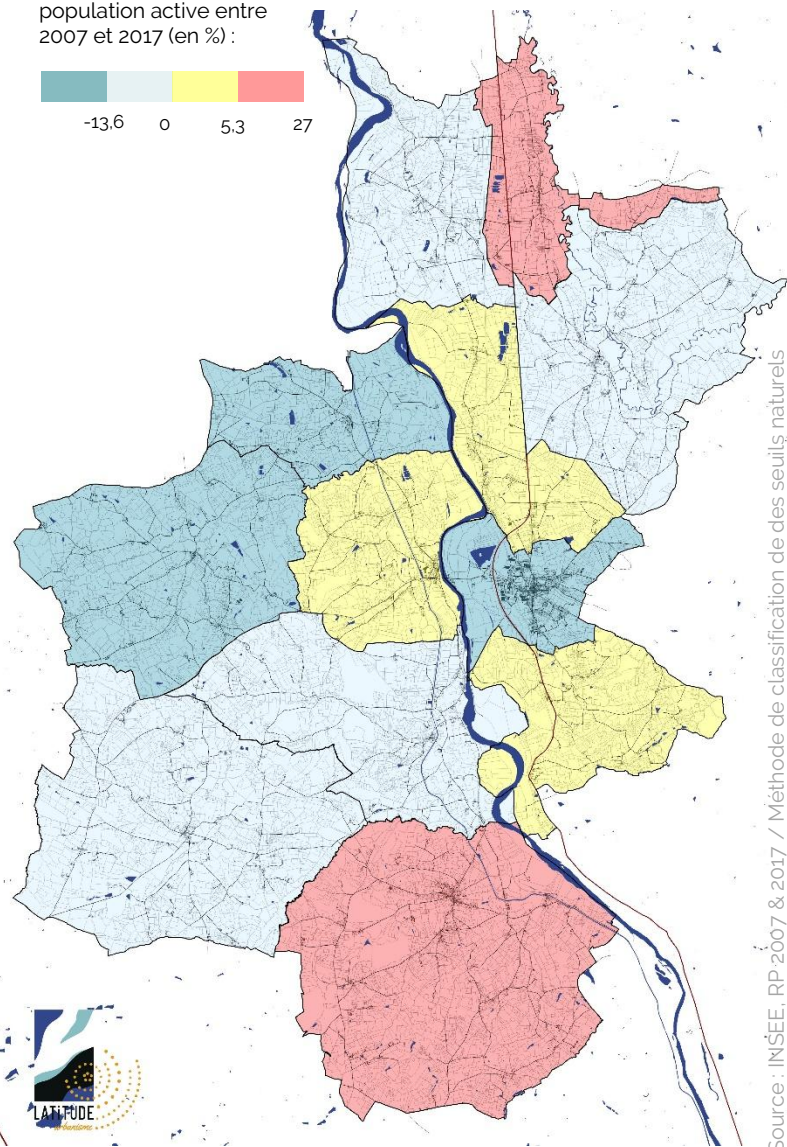
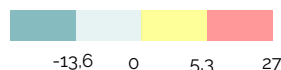
Evolution de la population en âge de travailler sur le territoire de la CC de Marcigny

En 10 ans, la population en âge de travailler a diminué de près de -8% pour arriver en 2017 à 3327 individus. Entre 2007 et 2017, c'est donc une perte de près de 300 personnes qui pourraient potentiellement travailler.

Mise à jour décembre 2025

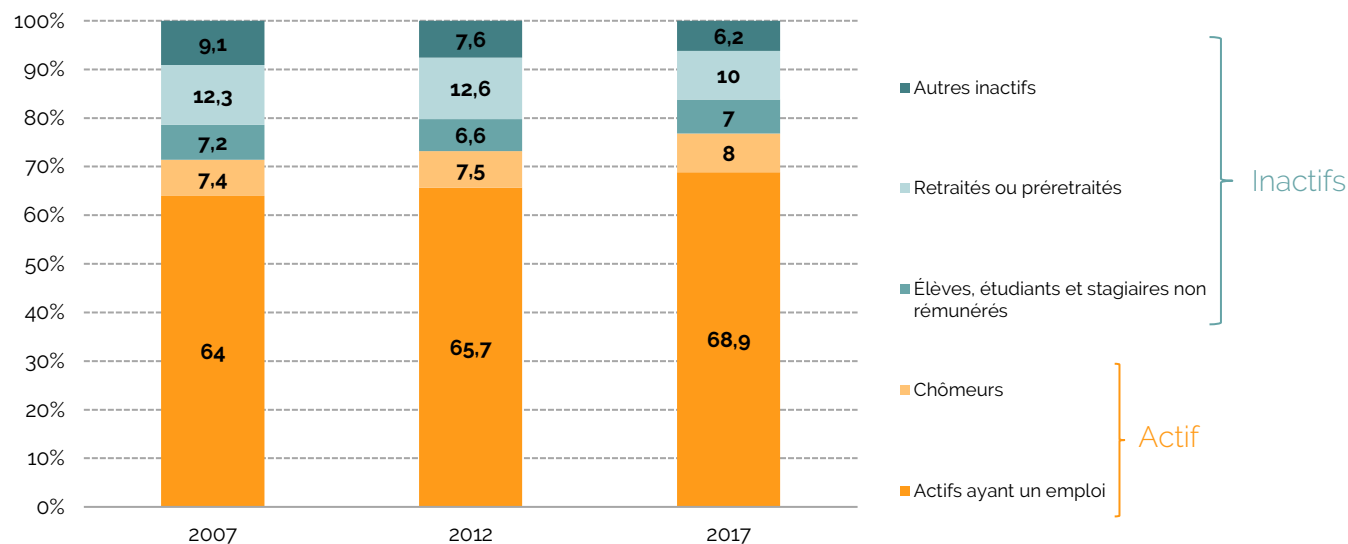
La population en âge de travailler est de 3218 personnes. Elle est donc en baisse par rapport aux précédentes analyses et confirme la part croissante des personnes âgées (retraitées) sur le territoire.

Evolution de la population active entre 2007 et 2017 (en %) :



Une augmentation de la part des actifs

Dans cette population en âge de travailler, on distingue la population active et les inactifs. Entre 2007 et 2017 la répartition entre inactifs et actifs n'a cessé d'évoluer. En effet, le poids des actifs dans la population en âge à travailler est croissant dans le temps : ils en représentaient 71,4% en 2007. En 2017, cette part est portée à 76,9%.



Source : INSEE, RP 2007, 2012 & 2017

Evolution entre 2007 et 2017 de la part de la population en âge de travailler par type d'occupation sur le territoire de la CC de Marcigny

En revanche même si l'évolution du poids des actifs est croissante dans le temps, le nombre d'actifs sur la même période diminue globalement sur le territoire. Plus précisément, comme le montre la carte ci-contre, le nombre d'actifs diminue dans 7 communes du territoire. On remarque que les communes qui ont gagné des actifs entre 2007 et 2017 sont les communes :

- Situées en première couronne de Marcigny ;
- Situées dans les aires d'attraction de Roanne (Melay) et Paray-le-Monial (Montceaux-l'Etoile)

Evolution du nombre d'actifs entre 2007 et 2017 dans le territoire de la CC de Marcigny

Mise à jour décembre 2025

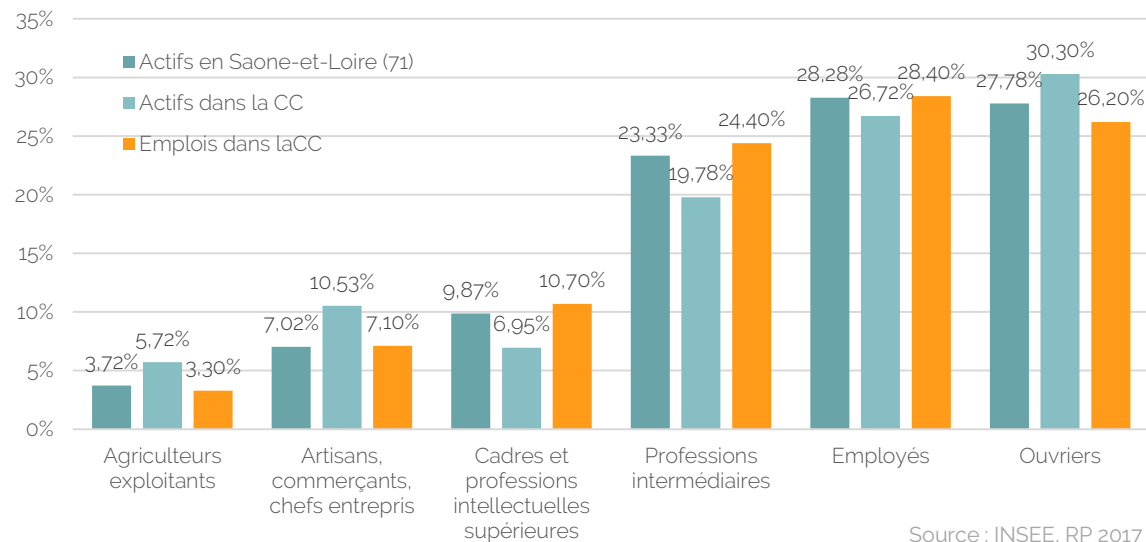
Le nombre d'actifs continue à diminuer mais augmente en part de la population

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	3 683	3 427	3 218
Actifs en %	73,1	74,6	77,3
Actifs ayant un emploi en %	65,7	66,8	70,2
Chômeurs en %	7,3	7,8	7,1
Inactifs en %	26,9	25,4	22,7
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,0	6,8	7,8
Retraités ou préretraités en %	12,4	11,8	8,9
Autres inactifs en %	8,6	6,8	6,1

Une prédominance des catégories socioprofessionnelles employés et ouvriers

Parmi les actifs ayant un emploi (actifs occupés) sur place, les catégories socioprofessionnelles qui prédominent au sein du territoire de la communauté de communes de Marcigny, mais également à l'échelle du département sont les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, avec respectivement 26,7%, 30,3% et 19,7% des actifs occupés du territoire en 2017.

Si on compare avec les emplois qui sont pourvus sur le territoire de la communauté de communes, on constate que la structure de l'emploi sur la CC correspond davantage à la structure des actifs occupés du département que de la structure des actifs occupés de la CC.



Source : INSEE, RP 2017

Comparaison de la part des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle dans le territoire de la CC de Marcigny et du département de Saône-et-Loire et mise en relation avec la part des emplois par CSP sur la CC de Marcigny

Mise à jour décembre 2025

Les catégories « ouvriers », « professions intermédiaires », « cadres et professions intellectuelles » augmentent, les autres catégories sont en diminution.

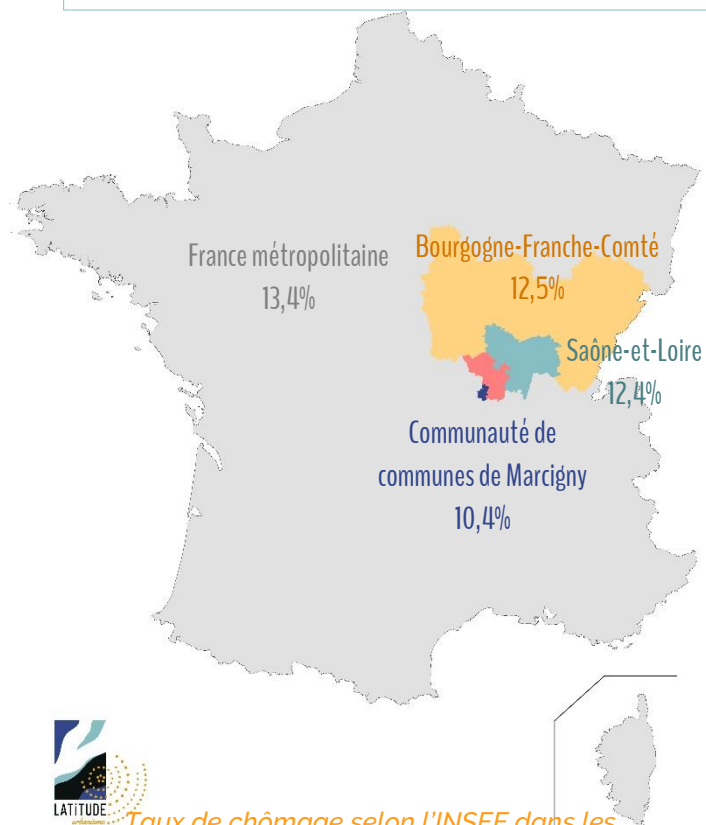
Catégorie socioprofessionnelle	2010	dont actifs ayant un emploi	2015	dont actifs ayant un emploi	2021	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	2 747	2 464	2 432	2 195	2 527	2 286
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	224	220	168	168	201	196
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	188	184	289	269	236	226
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	151	143	150	150	210	205
<i>Professions intermédiaires</i>	437	398	450	430	511	475
<i>Employés</i>	817	713	697	611	678	612
<i>Ouvriers</i>	915	807	650	568	677	572

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Définition

Le **chômage** (au sens de l'INSEE) représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).



Taux de chômage selon l'INSEE dans les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP 2017

Un taux de chômage relativement faible et stable dans le temps

Un chômage inférieur à celui observé dans les territoires de comparaison

Le territoire présente un taux de chômage inférieur à celui observé dans les territoires de référence ; ainsi, avec 10,4 % de chômage au sens de l'INSEE, la Communauté de communes de Marcigny est sous le niveau départemental (12,4%), le niveau régional (12,5%) et le niveau national (13,4%). Le taux de chômage recensé sur la commune de Marcigny est plus élevé que sur la moyenne des autres communes (12,6%) et renforce la moyenne territoriale.



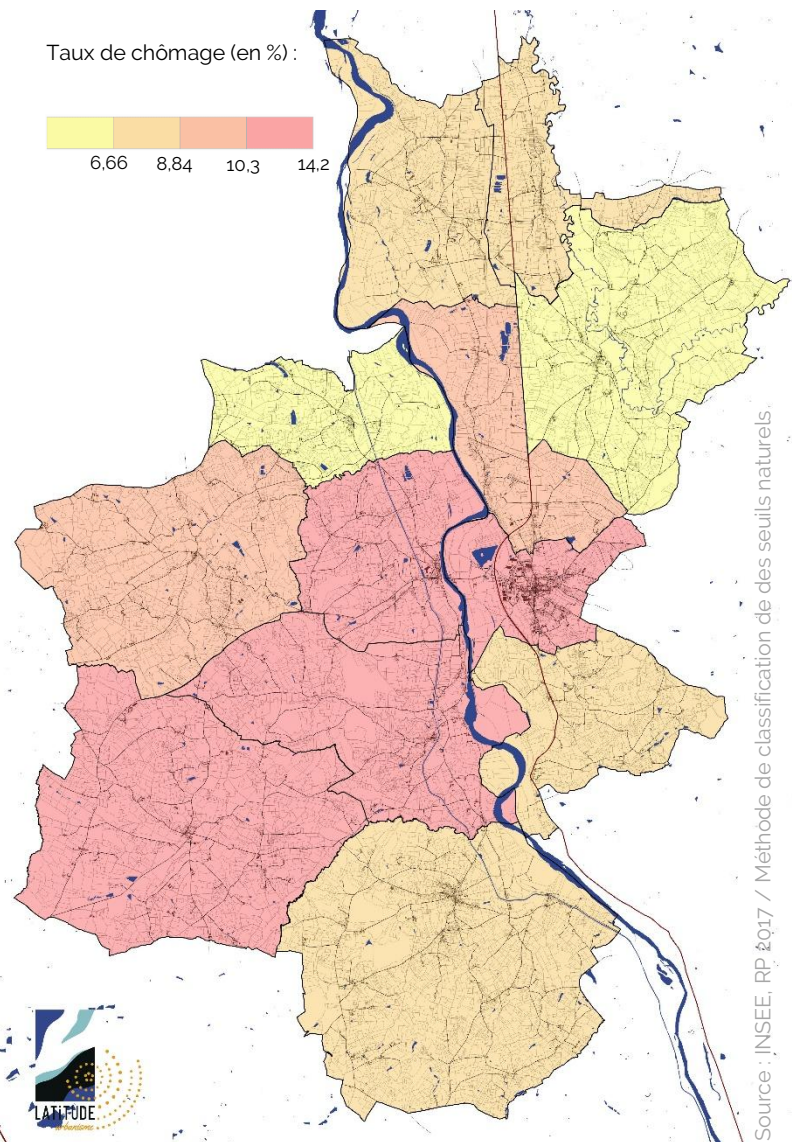
Point de vigilance

Les chiffres du chômage présentés dans ce cahier sont ceux de l'INSEE et comptabilisés dans le cadre de leurs recensements de population. Ces chiffres sont calculés selon la définition du Bureau International du Travail (BIT) : voir définition ci-contre.



Ces chiffres du chômage peuvent être différents de ceux calculés par Pôle Emploi, qu'il publie mensuellement et qui concernent le nombre de demandeurs d'emplois inscrits dans les agences en fin de mois. Pour Pôle Emploi, un chômeur est : « Toute personne à la recherche d'un emploi, résidant sur le territoire national et ayant accès au marché du travail peut s'inscrire auprès de Pôle emploi si elle respecte les conditions de l'inscription, déclare sa domiciliation et fournit un des justificatifs d'identité exigés (les ressortissants étrangers relevant du régime général doivent en outre détenir un titre de séjour et de travail permettant une inscription). »

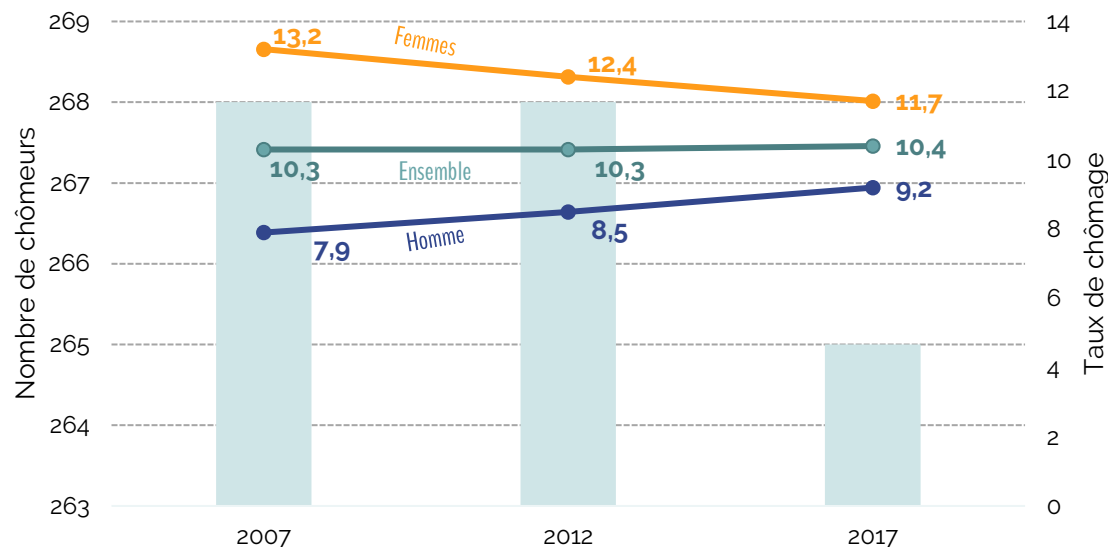
Un chômeur, au sens de l'INSEE, n'est donc pas forcément inscrit à Pôle Emploi, et l'inverse est aussi vrai.



Taux de chômage sur le territoire de la CC de Marcigny

Un chômage qui n'évolue que très peu depuis une décennie

Entre 2007 et 2017, le nombre de chômeurs a diminué de -1,12% sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny, passant de 268 unités à 265. Rapporté à la population active, cela induit une légère augmentation du taux de chômage passant de 10,3% à 10,4%.



Source : INSEE, RP 2007, 2012 & 2017

Évolution du nombre de chômeurs et du taux de chômage entre 2007 et 2017 sur le territoire de la CC de Marcigny

En ce qui concerne la nature de ce chômage, on remarque que la relative stabilisation de ce taux de chômage dans l'ensemble de la population active du territoire de la communauté de communes de Marcigny est le résultat de deux dynamiques synchrones :

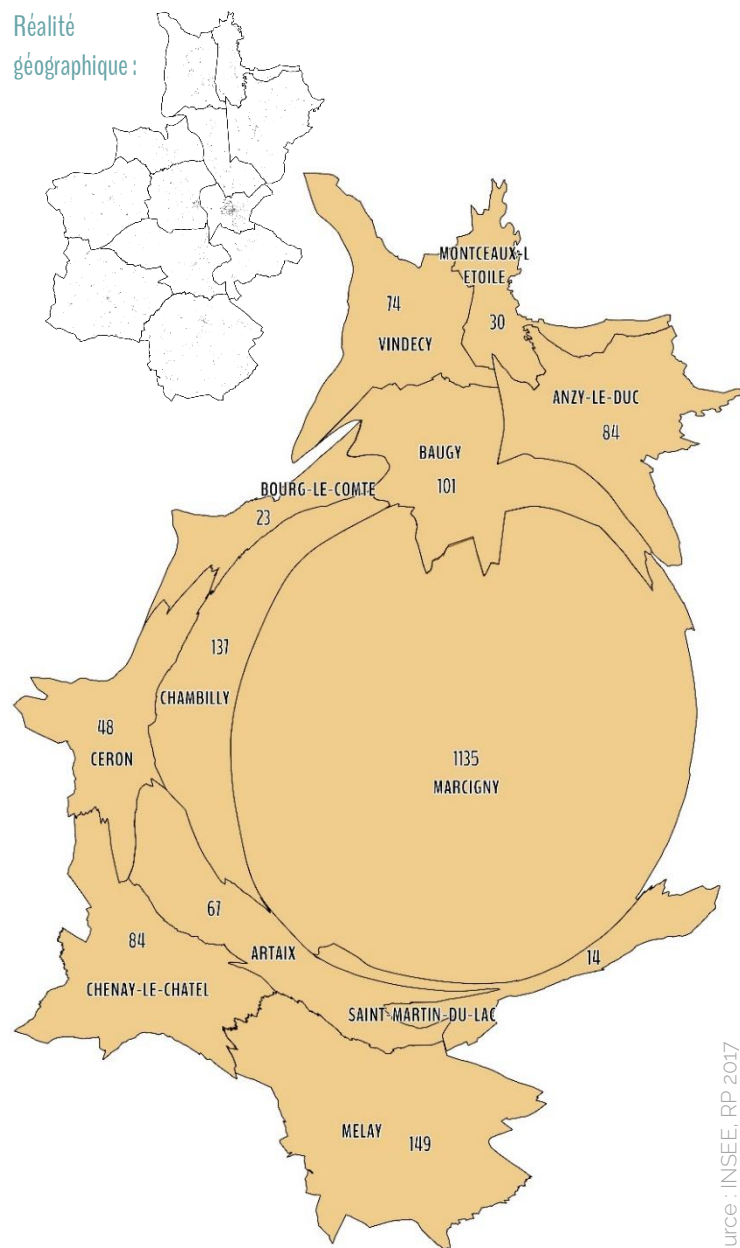
- D'une part, le taux de chômage augmente pour les hommes : + 1,3 points entre 2007 et 2017 ;
- D'autres part, il diminue pour les femmes : -1,5 points entre 2007 et 2017.

Mise à jour décembre 2025

Le taux de chômage au sens de l'INSEE est en légère diminution, il reste très élevé chez les jeunes :

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	270	267	229
Taux de chômage en %	10,0	10,4	9,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	22,5	20,6	18,7
Taux de chômage des 25 à 54 ans	8,8	9,8	7,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	6,8	8,4	9,8

Réalité
géographique :



Carte en anamorphose du nombre d'emplois par commune du territoire de la CC de Marcigny

Source : INSEE, RP 2017

UN POIDS NON NEGLIGEABLE DU TERRITOIRE DANS L'ECONOMIE DE LA RÉGION

Les dynamiques de l'emploi

Les emplois sur le territoire

On dénombre, en 2017, 1952 emplois sur le territoire des de la Communauté de communes de Marcigny, soit 0,9% des emplois du département de Saône-et-Loire. Pour comparaison, la Communauté de communes représente 1,1% de la population totale du département.

0,9

Poids de la CC dans le nombre total
d'emplois

1,1

Poids de la CC dans le nombre total
d'habitants

Source : INSEE, RP 2017

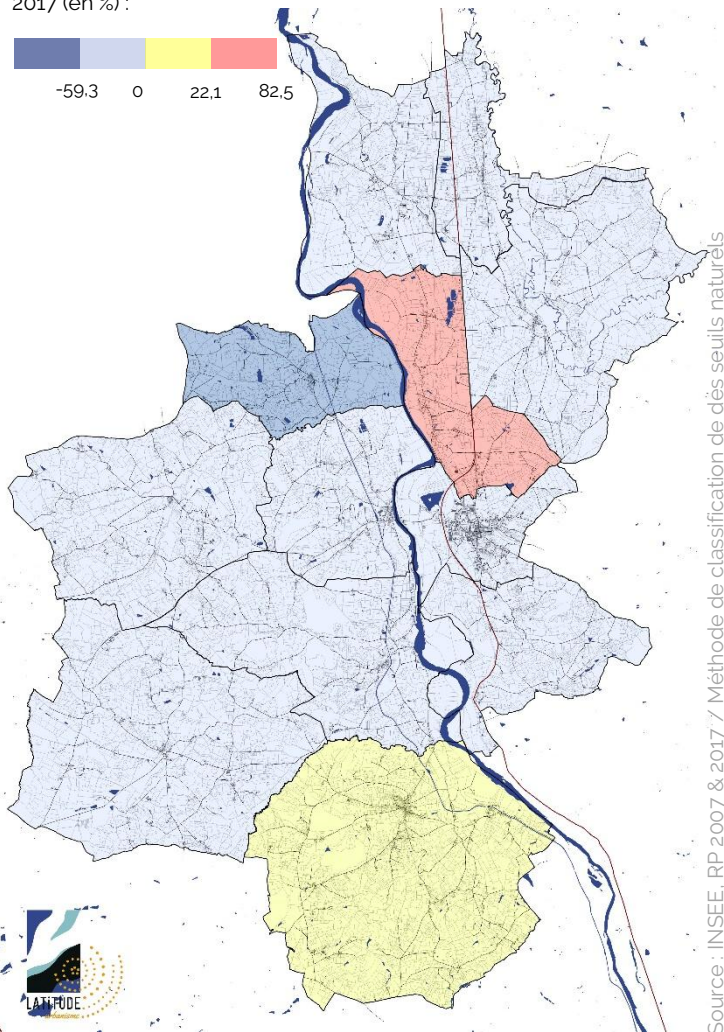
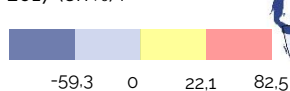
Poids de la CC de Marcigny dans le nombre total d'emplois et d'habitants à l'échelle départementale

Le poids prépondérant de Marcigny, ville-centre du territoire

A l'échelle du territoire de la Communauté de communes, sur ces 1952 emplois, 58% des emplois se situent sur la commune de Marcigny.

La carte ci-contre montre cette concentration autour de la commune de Marcigny. Cette dernière est une carte en anamorphose, c'est-à-dire qu'au lieu de représenter une réalité géographique, elle représente la réalité d'un phénomène. Chaque entité cartographiée (ici les communes de la CC de Marcigny) est déformée de façon proportionnelle au phénomène qu'elle montre, c'est-à-dire selon sa valeur par rapport à celle des autres entités.

Evolution du nombre
d'emplois entre 2007 et
2017 (en %) :



Source : INSEE, RP 2007 & 2017 / Méthode de classification de 5 seuils naturels

Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2017 dans le territoire de la CC de Marcigny

De la même manière, Marcigny regroupe une part significative des établissements économiques de la Communauté de communes : 2 364 des 3 215 établissements en fonctionnement en 2013, soit 74 % de l'ensemble des établissements.

Une diminution marquée du nombre d'emplois

En 2007, le territoire comptait 2104 emplois contre 1952 en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de -0,75%. Les seules communes qui n'ont pas perdu d'emplois sont Baugy, en lien avec la création de la zone artisanale Le Champêtre en limite de Marcigny, et Melay.

En statistiques économiques, pour mesurer la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisant, on utilise l'indice de concentration de l'emploi. Celui-ci mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active qui y réside.

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	2104	2076	1952
Actifs ayant un emploi dans la zone	2340	2361	2328
Indicateur de concentration d'emploi	89,9	87,9	83,8

Source : INSEE, RP 2007, 2012 & 2017

Évolution du nombre d'emplois et d'actifs ayant un emploi dans le territoire de la CC de Marcigny entre 2007 et 2017

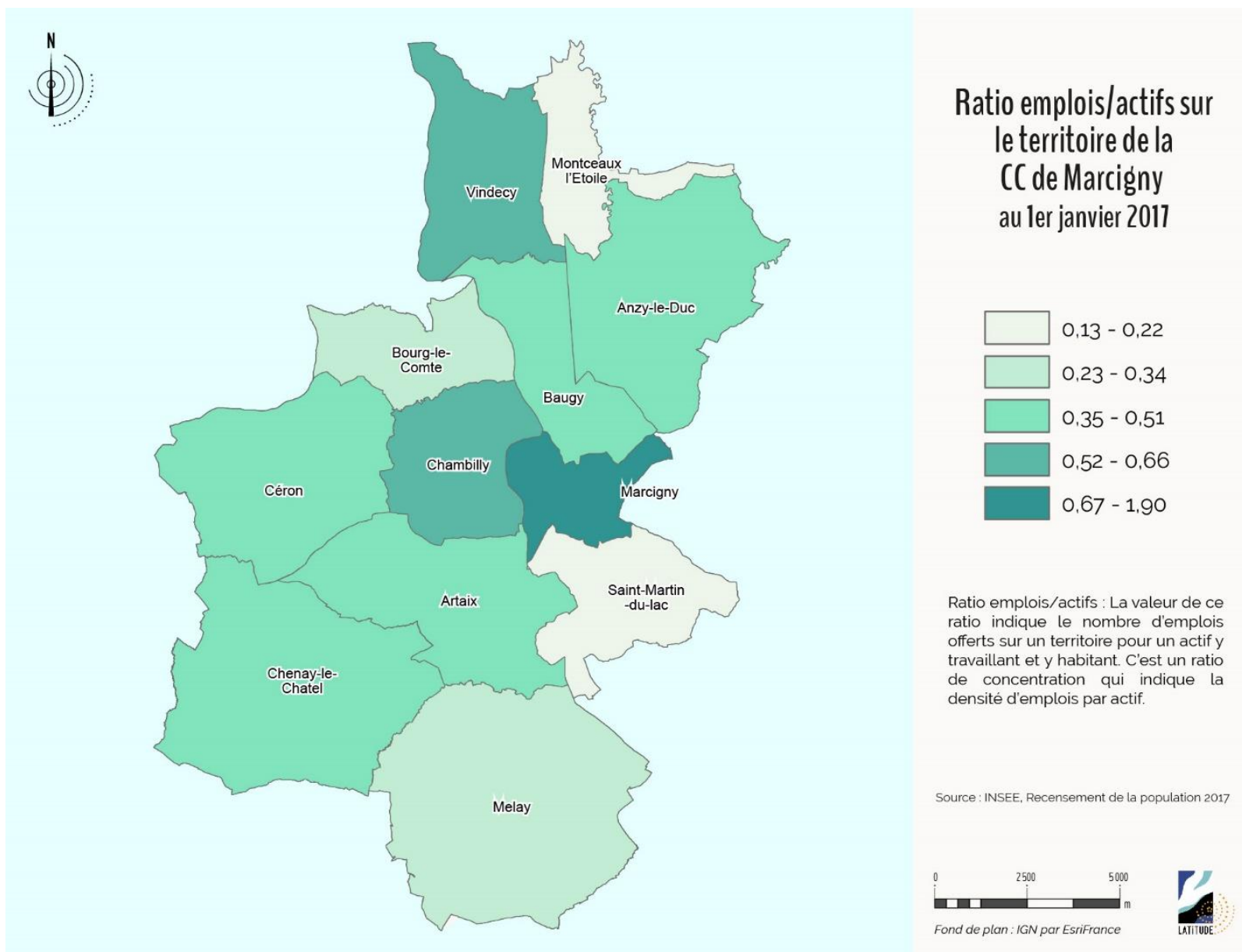
Très largement inférieur à 100 et diminuant au fil des années (-6,1 points de pourcentage entre 2007 et 2017), l'indicateur de concentration de l'emploi indique que sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny, beaucoup plus d'actifs résident sur le territoire que le nombre d'emplois pourvus.

La faiblesse de cet indicateur engendre une évasion se traduisant par différentes nuisances : émission de gaz à effet de serre (déplacements domicile-travail), risque de chômage élevé, de fragilité économique des ménages vis-à-vis des coûts de l'énergie, etc.

Des emplois majoritairement salariés

75,8 % des emplois de la Communauté de communes sont des emplois salariés, dont les évolutions suivent globalement les mêmes tendances que celles de l'emploi total entre 2007 et 2017 avec une déprise annuelle moyenne de -0,86% entre 2007 et 2017.





Mise à jour décembre 2025

Le nombre d'emplois est en diminution. L'indicateur de concentration d'emplois est à la baisse de façon significative.

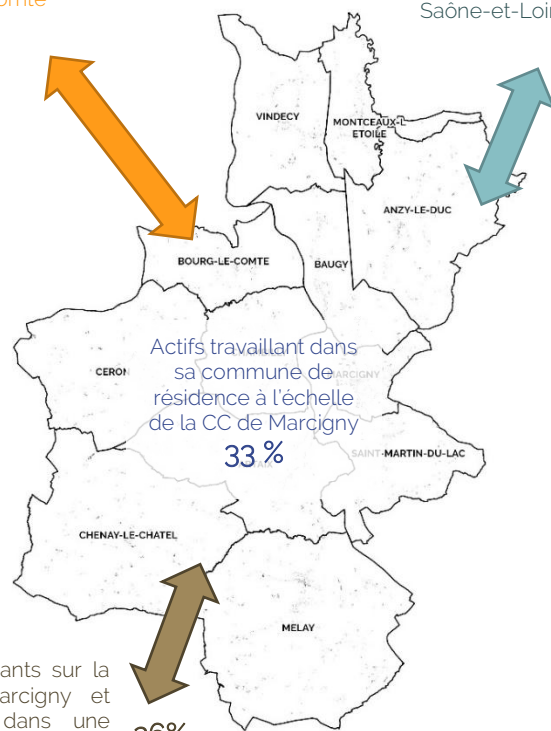
Le territoire est de plus en plus déficitaire en termes d'emplois par rapport à ses actifs :

Indicateur sur l'emploi	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	2 174	1 997	1 913
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 439	2 318	2 298
Indicateur de concentration d'emploi	89,2	86,1	83,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,0	49,7	49,5

Actifs résidants sur la CC de Marcigny et travaillant dans une autre département de la région Bourgogne-Franche-Comté 1%

41%

Actifs résidants sur la CC de Marcigny et travaillant sur une autre commune de Saône-et-Loire



Actifs résidants sur la CC de Marcigny et travaillant dans une autre région que la région Bourgogne-Franche-Comté 26%

Lieu de travail des actifs résidants sur le territoire de la CC de Marcigny en 2017

Source : INSEE, mobilité professionnelle, 2017

Une situation de l'emploi générant de nombreuses migrations pendulaires

Des actifs travaillant en majorité à l'extérieur du territoire

En dehors de Marcigny, ville-centre du territoire de la communauté de communes, aucune autre commune du territoire ne constitue un pôle d'emploi d'échelle locale. Ainsi, ce schéma de l'emploi génère de nombreux déplacements pendulaires vers les autres pôles d'emplois situés autour du territoire.

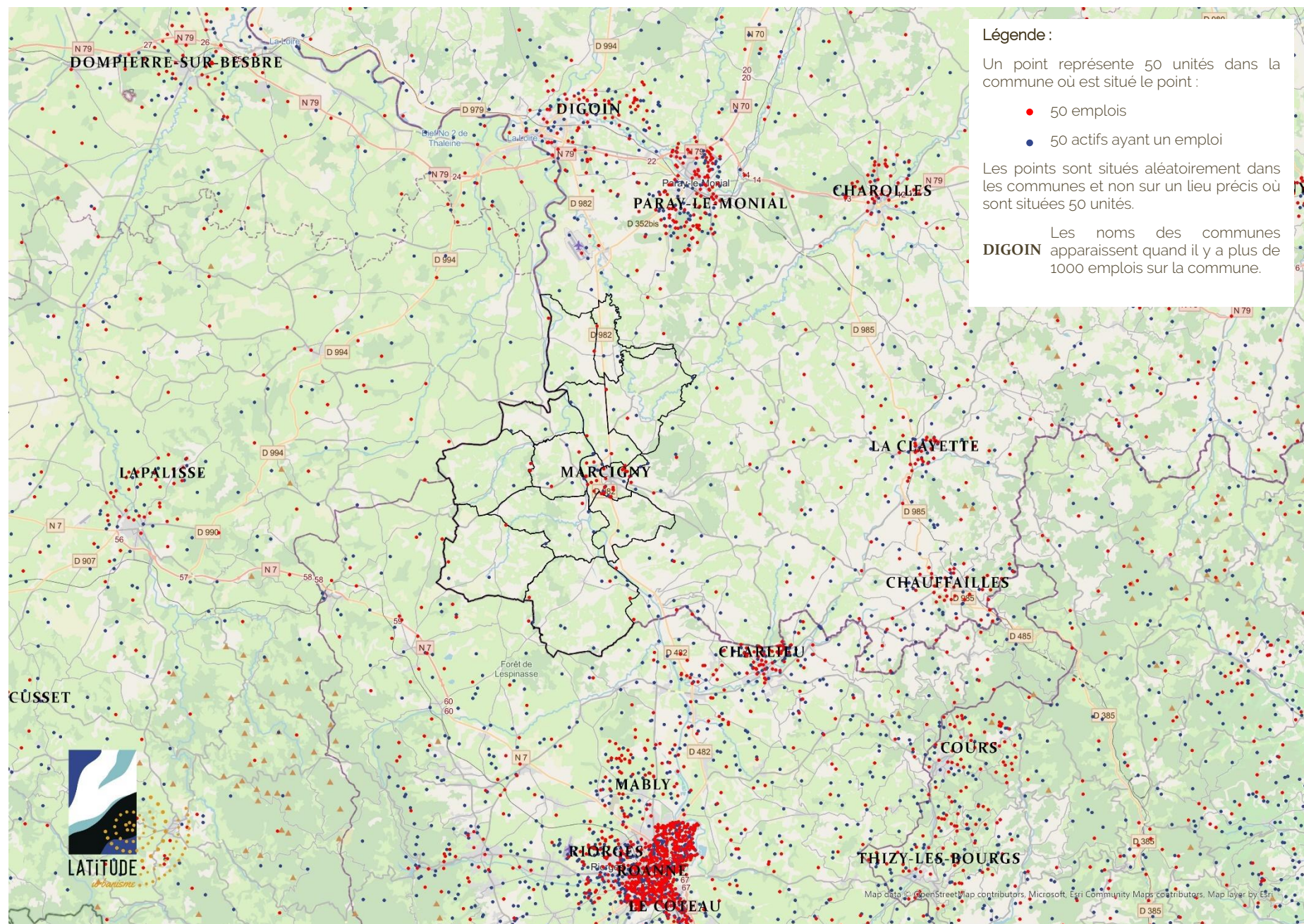
La carte page suivante montre la répartition des emplois dans les différents pôles d'emplois situés dans les territoires voisins de la communauté de communes de Marcigny. Elle montre également la répartition de la population active ayant un emploi dans ces territoires. Ce croisement nous permet de mettre en relation les territoires où se situent la population ayant un emploi avec la situation des emplois.

On constate que les principaux pôles d'emplois situés autour du territoire sont :

- A une vingtaine de kilomètres au Sud du territoire, l'agglomération de Roanne avec sa couronne : Mably, Riorges, Le Coteau (Loire), accessible par la D43 et la D982 ;
- A une quinzaine de kilomètres au Sud-Est du territoire par la D482 et D487, le pôle d'emploi de Charlieu (Loire) ;
- A une vingtaine de kilomètres à l'Est, les pôles de La Clayette et Chauffailles (Saône-et-Loire) par la D989 et la D8 ;
- A une quinzaine de kilomètres au Nord/Nord-Est du territoire, les trois pôles de Paray-le-Monial, Digoin et Charolles (Saône-et-Loire), très largement accessibles par la D982 et la D352bis. A noter également que ces trois pôles sont traversés par la RCEA ;
- A une vingtaine de kilomètres à l'Ouest du territoire, le pôle d'emploi de Lapalisse (Allier) par la D990.

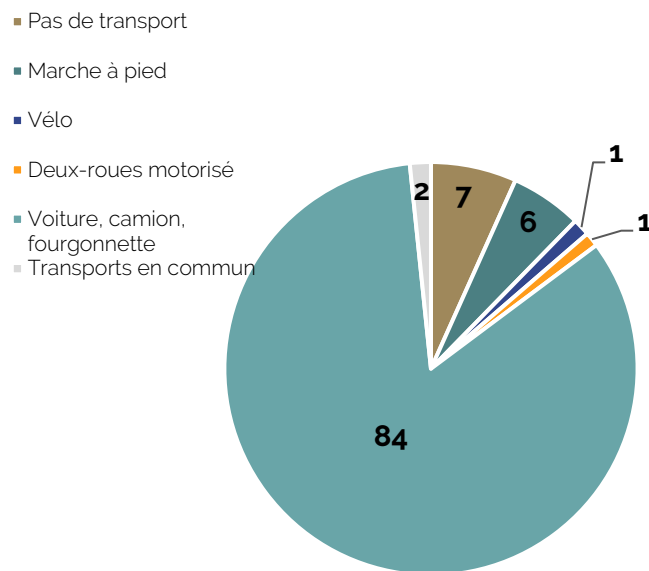
On constate également que le territoire de la Communauté de communes concentre – en dehors de Marcigny – davantage d'actifs ayant un emploi que d'emplois ; et inversement sur Marcigny.

Avec les données de l'INSEE liées à la mobilité professionnelle de la population, on constate que 33% des actifs résidants sur le territoire, travaillent également dans une des communes du territoire. 41% des actifs résidants sur le territoire vont travailler dans une autre commune de Saône-et-Loire et 26 % des actifs résidants vont travailler en dehors de la région Bourgogne-Franche-Comté : principalement en Auvergne-Rhône-Alpes.



Source : INSEE, RP 2017 / Fond de carte : Openstreetmap

Répartition des emplois et de actifs ayant un emploi dans les territoires proches de la CC de Marcigny



Part des modes de déplacements dans les flux pendulaires de la CC de Marcigny

Source : INSEE, mobilité professionnelle, 2017

La voiture comme mode principal de déplacement des actifs pour rejoindre leur lieu de travail

De part cet « éclatement » des lieux d'emploi des actifs résidant sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny, la répartition modale des déplacements domicile-travail est en majorité vers l'utilisation de la voiture individuelle : 84% de ces déplacements s'effectuent en voiture particulière sur le périmètre de la communauté de communes de Marcigny.

Les autres modes de déplacements se répartissent comme suit :

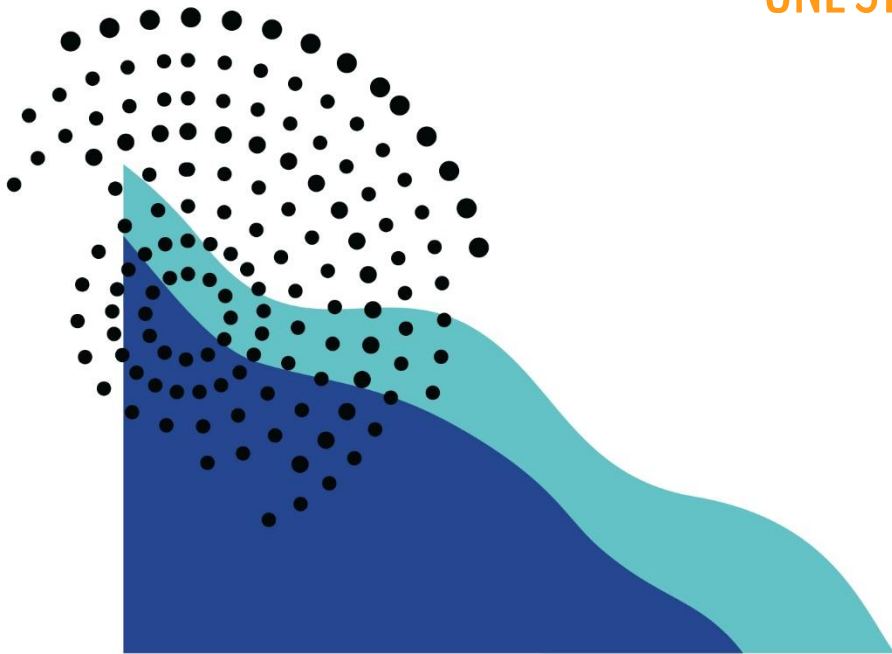
- 2% des actifs utilisent les transports en commun (transport par bus sur le territoire) ;
- 1% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en vélo ;
- 1% des actifs utilisent un deux roues motorisé (moto, scooter, etc.) ;
- 6% des actifs se rendent à leur travail à pied, soit la même part qu'à l'échelle départementale ;
- Enfin 7% des actifs n'ont pas de déplacements quotidiens (travail depuis le lieu d'habitation).

Cette répartition est classique du milieu rural en général, où les systèmes de transports en commun ne sont pas assez denses pour attirer des utilisateurs, et où les distances rallongées entre le lieu d'habitation et le lieu de travail incitent à l'utilisation de la voiture individuelle.

Il sera intéressant dans le temps d'étudier l'évolution de cette répartition afin d'analyser si la crise sanitaire liée à la Covid-19 – débutée en 2020 – aura eu un effet sur les modes de déplacements (accroissement du télétravail, utilisation de la voiture individuelle à défaut des transports en communs, etc.).



UNE STRUCTURE ECONOMIQUE EN MUTATION



UN TERRITOIRE DE TRADITION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE...



Point de vigilance

Le présent cahier ne traitera pas en détail de l'activité agricole. Cette thématique fait l'objet d'un cahier du rapport de présentation qui lui est spécialement dédié : voir cahier 6 sur l'activité agricole.

Que disent les documents cadres ?

Concernant l'activité économique du territoire, le SCoT du Pays Charolais Brionnais intègre pleinement la question de son développement :

Rendre lisible une offre économique Pays Charolais-Brionnais en Bourgogne sud/Nord Rhône-Alpes : rechercher la valeur ajoutée et l'attractivité

PRESCRIPTIONS

- Les zones et/ou parcs d'activités existants, y compris l'ensemble des réserves foncières (aménagées ou non) constituent l'offre foncière économique existante du projet Scot.
- La mise en cohérence de l'offre économique du territoire fera l'objet d'un schéma de développement économique à l'échelle Pays.

[...]

Différencier la localisation des entreprises et des activités en privilégiant une meilleure intégration des zones dans le fonctionnement urbain et en favorisant l'accueil et le développement des activités dans le tissu urbain

PRESCRIPTIONS

- Les documents d'urbanisme locaux favorisent l'implantation des activités compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain en recherchant la mixité fonctionnelle :
- De nombreuses activités industrielles de petite taille, à forte composante manufacturière sont ainsi intégrables dans le tissu urbain.
- Les services supérieurs aux personnes sont des services rares. Pour un effet d'optimisation de l'attractivité, leur pérennité dépend de leur intégration dans une zone de chalandise le plus

large possible et bénéficiant d'une offre de mobilité optimale.

- Lors de projets de renouvellement urbain et/ou d'extension urbaine, les zones/parcs d'activité devront être mieux intégrées dans le fonctionnement urbain par une approche globale (déplacements, flux, zones de chalandise, ...) :

Optimiser le foncier économique et préserver le moyen et long terme

PRESCRIPTIONS [...]

- La reconversion et la requalification des zones ou parcs existants sont prioritaires :*
 - *Recherche d'une meilleure adaptation de l'offre avec les standards en cours et les besoins des entreprises (comme décrit dans le chapeau introductif global du volet économique) ;*
 - *Gestion des surstocks, réorientation des vocations avec un meilleur ciblage des projets de la zone ;*
 - *Densification ;*
 - *Veiller à assurer une animation des zones/parcs d'activités afin d'assurer une mutualisation des services et des aménagements prévus, ...*
- L'extension des zones ou parcs actuels s'effectuera en priorité sur les réserves foncières déjà aménagées, sauf nécessité particulière.*
- Si la création de zones ou de parcs d'activités n'est pas privilégiée, elle demeure possible :*
 - *au regard de l'offre déjà existante à l'échelle Pays et dont l'analyse sera précisée dans le cadre du Schéma de développement économique comme par exemple la stratégie définie au sein de l'intercommunalité ou de la commune (réponse à un besoin spécifique identifié : opportunité forte en termes d'emplois / adéquation avec la stratégie du Pays ou de la stratégie intercommunale et communale).*
 - *D'un argumentaire spécifique sur les critères qualitatifs appliqués au projet, tels que : la prise en compte de la Charte de Qualité Architecturale et Paysagère, démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme...*
- Les documents d'urbanisme locaux tiennent compte de la stratégie d'optimisation du foncier économique du SCoT.*

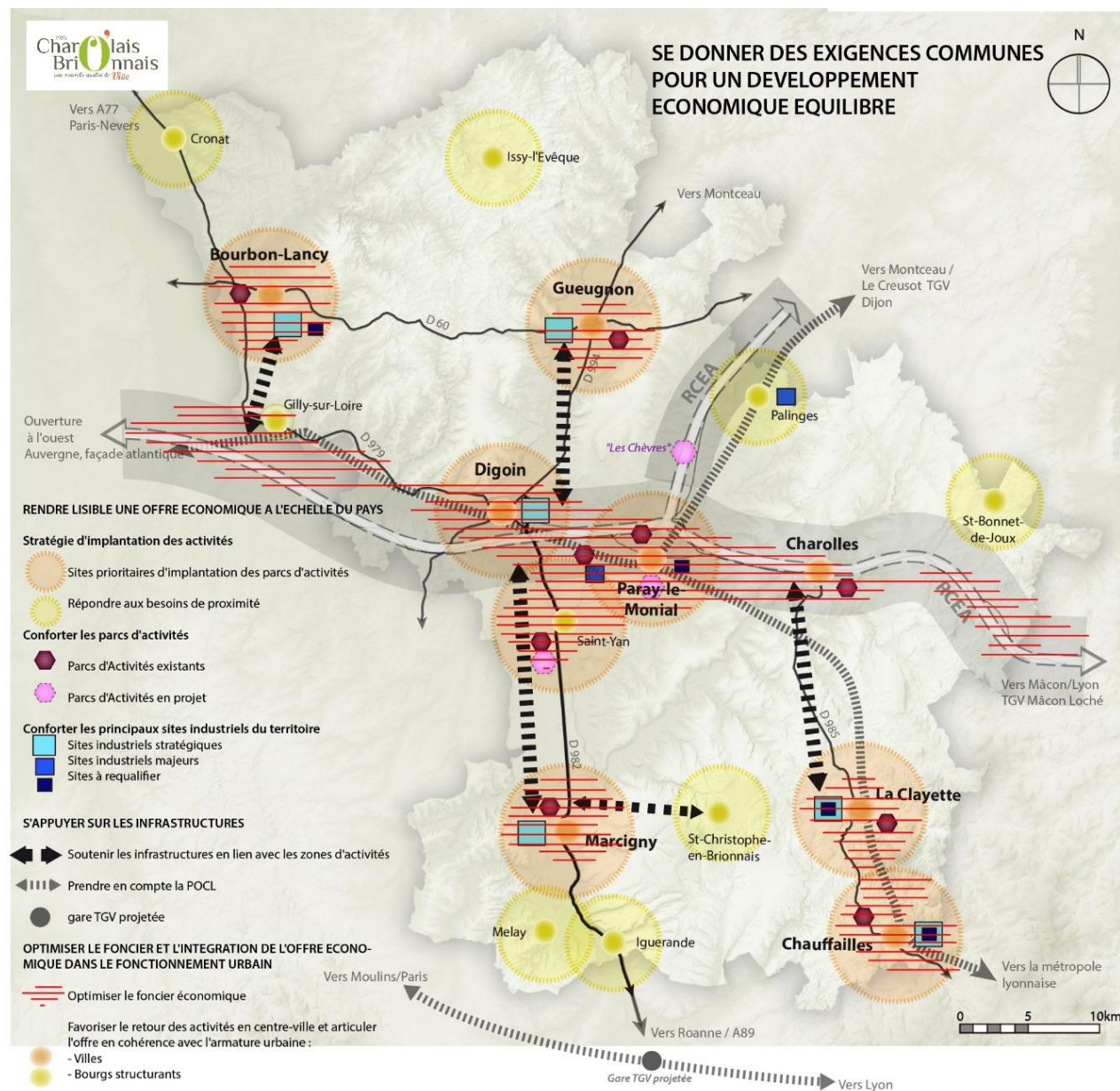


Faire du Parc d'activité ou de la zone une ressource globale pour l'entreprise : activité, coût d'exploitation, image

PRESCRIPTIONS

- Prise en compte de l'accessibilité en termes de desserte et d'accès au haut débit voir au très haut débit en fonction des activités de l'entreprise, en évaluant en amont les impacts pour les communes environnantes (nuisances, enjeux environnementaux, ...);*
- Identifier et qualifier les friches à réhabiliter à l'échelle Pays en lien avec l'offre économique actuelle et souhaitée à moyen et long terme ;*
- Lancer une réflexion au niveau du site concerné (commune, EPCI, maître d'ouvrage publique...) sur la reconversion des espaces « mutables » avant toute extension ou création de zones d'activités ;*
- S'appuyer sur un programme d'aménagement cohérent et intégré qui fixera les conditions et principes d'aménagement. Il précisera notamment :*
 - Les objectifs en termes de mixité fonctionnelle.*
 - Les objectifs en termes de qualité énergétique, architecturale et paysagère.*
 - Les connexions avec le tissu urbain existant.*
 - Les exigences dans la diversité*

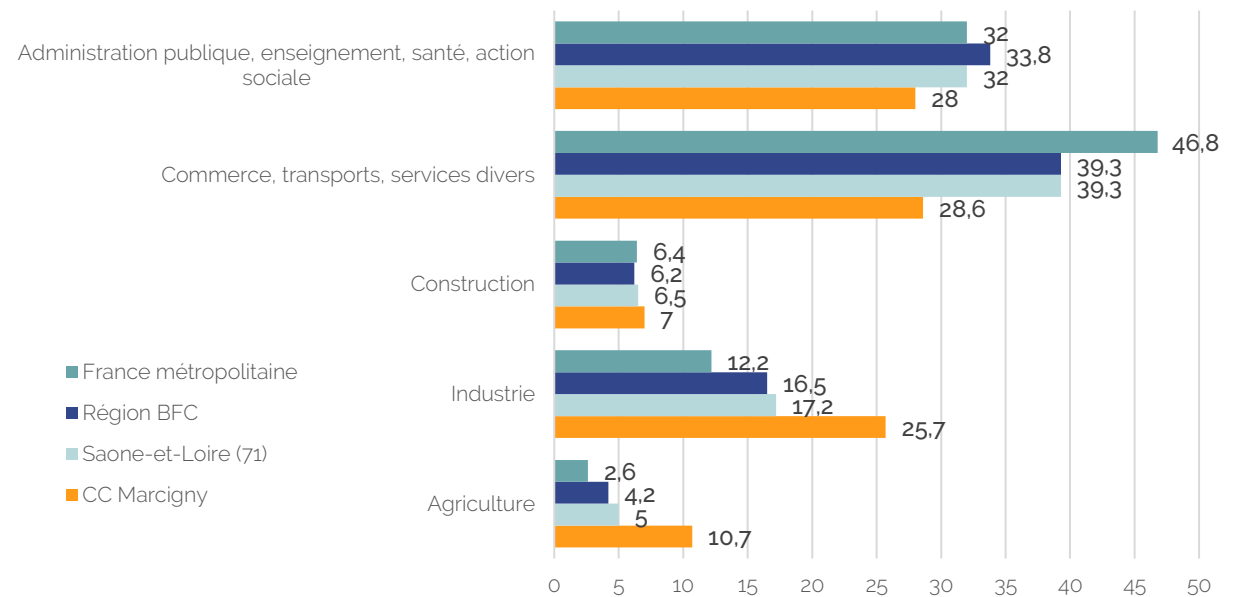




Des emplois et des établissements encore marqués dans l'industrie

Une grande part des emplois dans l'industrie

Avec 483 emplois, le secteur industriel représente 25,7% des emplois du territoire de la Communauté de communes de Marcigny (pour un total de 1952). En comparaison avec les autres territoires, cette part est largement supérieure : c'est 8,5 points de plus qu'à l'échelle départementale, 9,2 points de plus qu'à l'échelle régionale et plus du double qu'à l'échelle nationale – avec 13,5 points de plus. Elle traduit la tradition manufacturière ancienne du territoire.

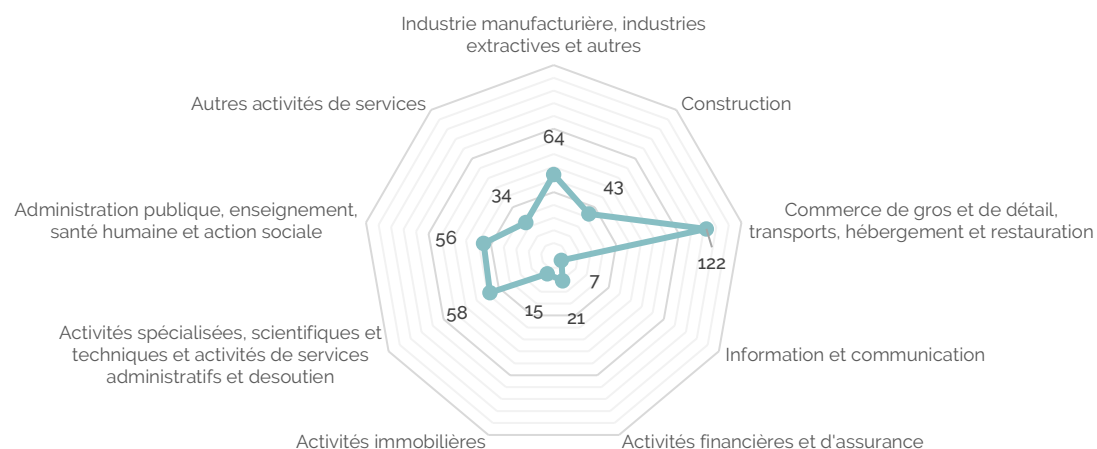


Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020.

Part des emplois selon le secteur d'activité dans le territoire de la CC de Marcigny et dans les territoires de comparaisons

Le territoire de la Communauté de communes de Marcigny compte 420 établissements actifs (hors agriculture), dont 29% dans les secteurs du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration et près d'un quart dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Sur ces 420 établissements actifs, 47% sont des établissements actifs employeurs, soit 201 établissements. Autrement dit sur le territoire, 201 établissement ont employé au moins un salarié pendant l'année 2018.



Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020.

Etablissements actifs par secteur d'activité (hors agriculture) sur le territoire de la CC de Marcigny



Des entreprises reconnues

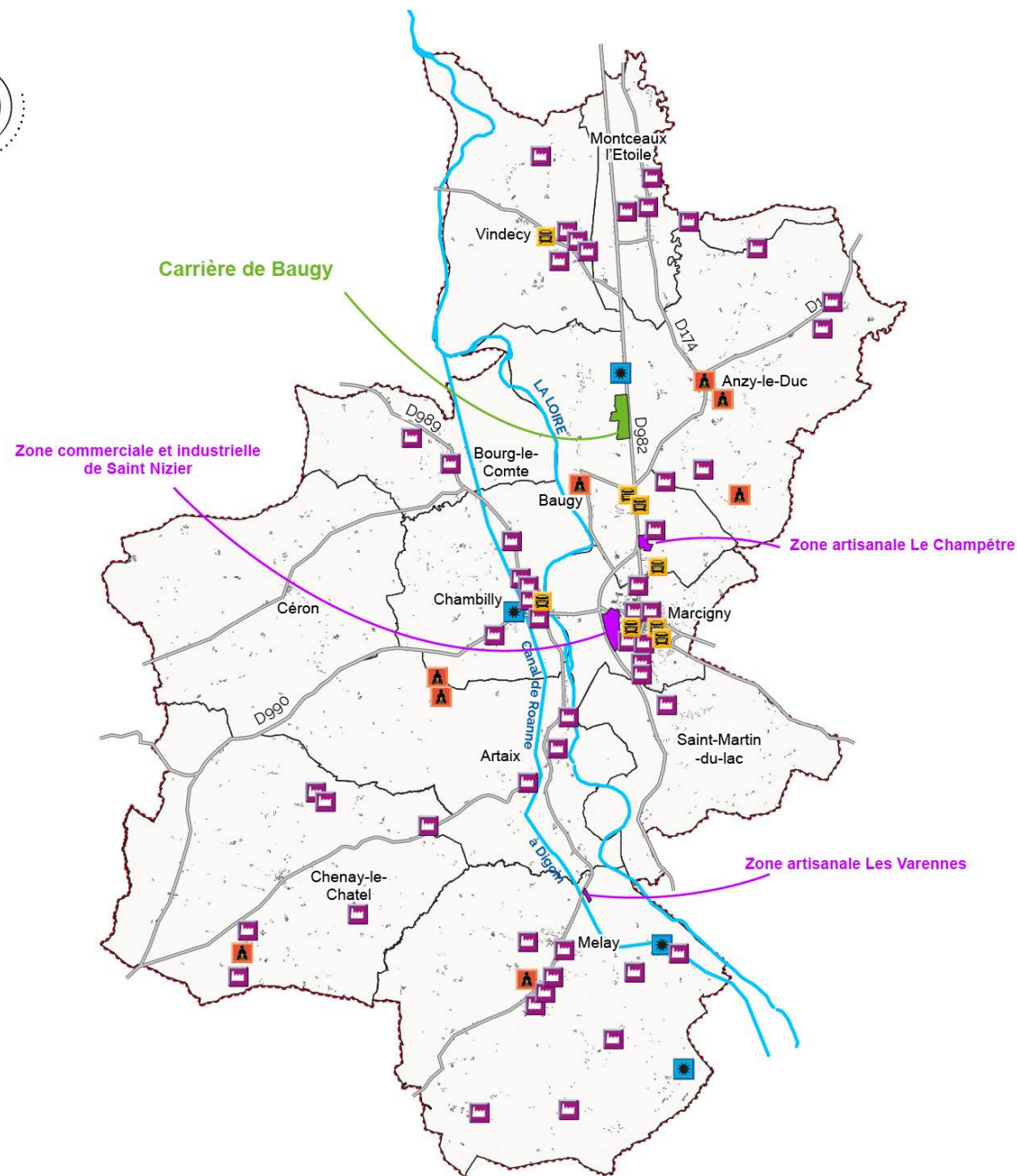
Le principal employeur dans l'industrie sur le territoire de la Communauté de communes de Marcigny est l'entreprise Emile Henry. Cette entreprise, spécialisée dans la céramique culinaire et reconnue nationalement et internationalement, emploie près de 200 personnes sur le territoire. L'entreprise est basée dans la zone d'activité et industrielle de Saint-Nizier à Marcigny.

D'autres industries et productions reconnues sont aussi présentes sur le territoire :

- AMEFO, située à Chambilly, employant environ 70 employés, spécialisée dans la mécano-soudure de haute technicité, l'usinage de précision et les matériaux composite, notamment à destination de la Défense ;
- Holiste, Laboratoires et Développement, entreprise basée à Artaix (direction et services administratifs), qui s'est fait reconnaître pour sa production du Bol d'air Jacquier, emploie une vingtaine de personnes sur le territoire. Holiste dispose d'un lieu de production et de vente à Marcigny : Rue de l'Etoile.
- Perrier SAS, entreprise spécialisée dans le froid industriel, commercial, la climatisation et dans l'équipement de cuisines professionnelles. Elle est située à Marcigny à l'entrée de la commune : Rue de Borchamp.
- La société Manhattan, également située à Marcigny dans la zone artisanale et industrielle de Saint-Nizier, est spécialisée dans la gestion des déploiements d'enseignes et de signalétique pour des réseaux de points de vente nationaux et internationaux.

La répartition des activités sur le territoire

La carte page suivante localise sur le territoire de la Communauté de communes de Marcigny les activités artisanales affiliés à l'industrie et les industries.

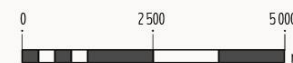


Les activités artisanales et industrielles (hors zones d'activités économiques) du territoire de la CC de Marcigny

- Zone d'activités intercommunale
- Carrière
- A Industrie et artisanat affilié à l'industrie
- ★ Autres
- A Artisanat
- G Garage

Sources : Terrains et rencontres
communales, septembre 2020

- Autres
- Limite du territoire
- Limite communale
- Cours d'eau
- Principale voirie
- B Bâti



Fond de plan : IGN par EsriFrance

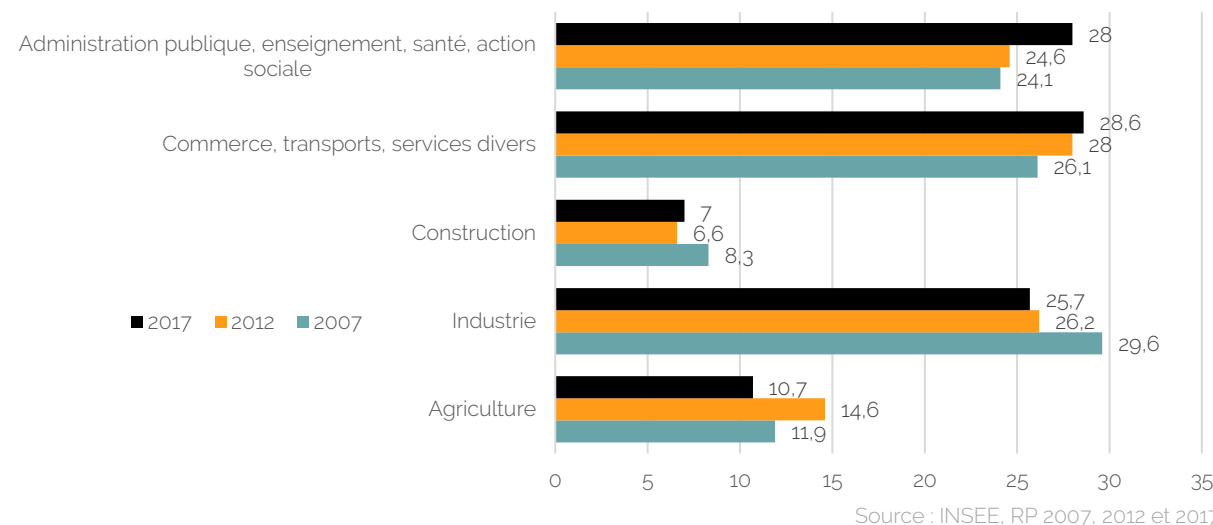
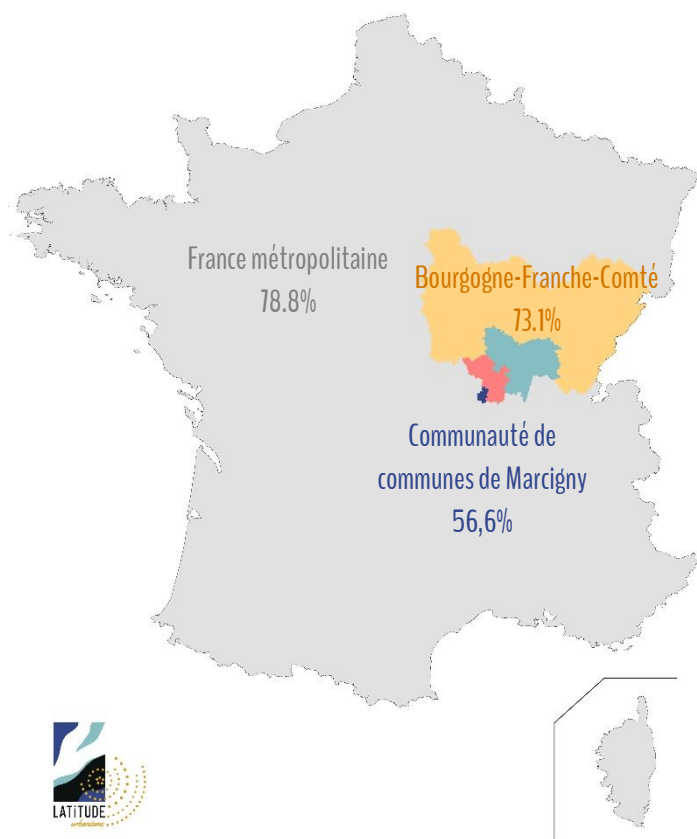


...QUI TEND À LA TERTIARISATION

Vers une place de plus en plus importante des activités de services...

Même si l'industrie tient encore un rôle très important dans l'économie de la Communauté de communes de Marcigny, la tendance observée depuis 2007 est une tertiarisation de l'économie avec une place des activités tertiaires de plus en plus importante.

Les activités tertiaires sont bien développées sur le territoire : 56,6% des emplois totaux contre 50,2% en 2007. Elles restent toutefois à un niveau inférieur au niveau régional ou national : respectivement 73,1% et 78,8%.



Evolution de la répartition des emplois selon le secteur d'activité sur le territoire de la CC de Marcigny

Emplois dans des activités tertiaires selon l'INSEE en 2017 dans les territoires de comparaison

Définitions

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux (voir définitions).

La **sphère présenteielle** représente l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **sphère productive** représente l'ensemble des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

... induisant une activité plutôt dédiée à la satisfaction des besoins de la population résidente

Cette tertiarisation de l'économie se fait également sentir à travers l'analyse des sphères présenteielles et productives de l'économie du territoire de la Communauté de communes de Marcigny.

Bien que distinctes, les sphères présenteielles et productives n'en demeurent pas moins complémentaires, voire interdépendantes au regard du développement du territoire. Une sphère productive compétitive permet de créer des emplois qualifiés et bien rémunérés qui procurent un pouvoir d'achat aux ménages, ce qui se répercute en partie sur leur consommation et donc sur la sphère présenteielle.

Inversement, une sphère présenteielle bien développée impacte l'attractivité du territoire tant au niveau résidentiel, touristique que professionnel, en renforçant son attrait pour les ménages et les entreprises via la mise à disposition de services courants.

Très ancrée sur le territoire de la Communauté de communes de Marcigny, l'économie présenteielle représente 65,5% des établissements. Autrement dit, plus de 6 établissements sur 10 du territoire produisent des biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone (résidentes ou touristes). Cela peut être des services aux particuliers, l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration publique, la construction, le commerce de détails, la restauration, les activités financières et immobilières, etc.

Et donc, 34,5% des établissements présents sur le territoire produisent des biens et services à destination de l'extérieur du territoire : l'industrie, le commerce de gros, le transport routier, une grande partie des services aux entreprises, mais également l'agriculture (dans sa dimension productive et exportatrice).

Mise à jour mai 2025

Le nombre d'établissements dans la sphère productive et leur part, ont augmenté. A l'inverse le nombre d'établissements dans la sphère présentielle (et leur part) ont diminué :

Sphère économique	Établissements		Effectifs	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	217	100,0	1 384	100,0
Sphère productive	86	39,6	636	46,0
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	131	60,4	748	54,0
dont domaine public	26	12,0	297	21,5

	Établissements				Postes salariés			
	Nbre	% CC	% 71	% FR	Nbre	% CC	% 71	% FR
Ensemble	206	100	100	100	1 343	100	100	100
Sphère productive	71	34,5	31,7	31,6	552	41,1	36,6	34,4
dont domaine public	0	0	0	0	0	0	0	0,3
Sphère présentielle	135	65,5	68,3	68,4	791	58,9	63,4	65,6
dont domaine public	30	14,6	9,5	6,2	334	24,9	24,1	23,1

Répartition des établissements par sphère de l'économie sur le territoire de la CC de Marcigny et des territoires de comparaison

Si on analyse ces deux sphères du côté des postes salariés présents sur le territoire, c'est près de 59% des postes salariés du territoire qui sont tournés vers la sphère présentielle.

En comparaison, à l'échelle du département de la Saône-et-Loire et de la France métropolitaine, ce sont respectivement 63,4% et 65,6% des postes salariés qui sont tournés vers la sphère présentielle.

Les micro-entreprises dominent le tissu économique

Sur plus de 420 établissements actifs employeurs dénombrés en 2018 sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny, 7,0% n'ont aucun salarié et 80,6% en ont entre 1 et 9. Les micro-entreprises représentent donc au total 87,6 % du tissu économique hors agriculture.

	0 salarié	1 à 10 salariés	10 salariés ou plus
En %	7,0	80,6	12,4

Source : Insee, Flores (Fichier LLocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

Répartition des établissements actifs employeurs par nombre de salariés sur le territoire de la CC de Marcigny



DES ZONES D'ACTIVITÉS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'activité économique dans les trois zones d'activités du territoire

Le territoire de la Communauté de communes de Marcigny compte trois zones d'activités situées sur les communes de Marcigny, Baugy et Melay. Les zones d'activités de Marcigny et Baugy sont situées le long de la D982, à proximité de la centralité principale du territoire : le centre de Marcigny.

La zone d'activité de Melay est plus petite et plus à l'écart des centres-bourg. C'est en revanche, la seule située « Outre-Loire ».

Localisation des Zones d'Activités Economiques du territoire de la CC de Marcigny



La zone d'activités intercommunale Le Champêtre

Sur la commune de Baugy, à proximité de Marcigny, se trouve la zone d'activités intercommunale Le Champêtre. Accessible par la D982B, et située le long de la D982, cette ZAE offre une bonne accessibilité pour les entreprises présentes, directement sur l'axe Roanne (A89/N7) à Paray-le-Monial/Digoin/Charolles (RCEA). Elle a une superficie totale de 6,95 hectares.

C'est une zone d'activités économiques dédiée à l'artisanat.

Cette zone d'activités dispose d'un règlement d'urbanisme, qui lui confère une relative bonne qualité paysagère. Ce dernier impose, quand des clôtures sont présentes, de reprendre la structure du bocage brionnais, avec une haie composée de végétaux, d'essences, locales.

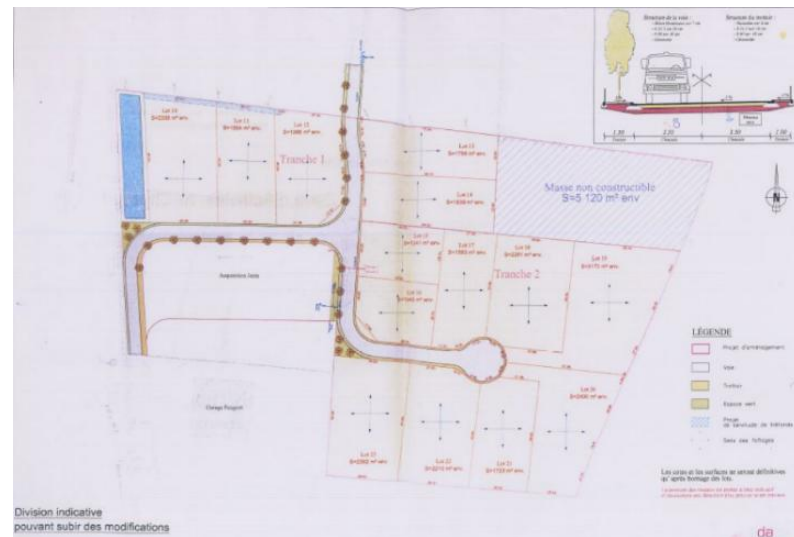
Comme le montre la carte page suivante, la zone est en partie occupée actuellement, avec deux garages, des ateliers partagés (propriétés intercommunales) et le centre de distribution de la Poste.

L'entreprise Chausson matériaux, basée initialement à Chambilly, a fait construire ses nouveaux locaux au Sud des ateliers partagés. La zone est quasiment totalement commercialisée en 2025.



Source : IGN

Photographie aérienne de la ZAE Le Champêtre



Source : Communauté de communes de Marcigny

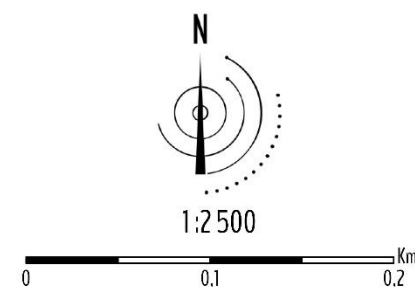
Découpage des lots dans la partie Sud de la ZAE Le Champêtre

Le Champêtre

- 1 : Disponibilités foncières
- 2 : Construction d'un bâtiment
- 3 : Disponibilités foncières
- 4 : Réserves foncières du garage Peugeot
- 5 : Disponibilités foncières

Ateliers partagés :

- AMR Polissage
- PRADET Electricien
- PAD 71 : Fabrication de menuiseries aluminium



Les réflexions dans le cadre de la stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais-Brionnais mettent en avant les points suivant concernant la zone Le Champêtre à Baugy : Toutefois cette réflexion à l'échelle du Pays n'a pas donné lieu à des plans d'actions.



Source : Communauté de communes de Marcigny

Photographies aériennes de la ZAE Le Champêtre

CHAMPÊTRE / BAUGY			
DESCRIPTION		OBJECTIFS & MARCHE A SUIVRE	
localisation	Baugy	objectifs	poursuivre la commercialisation de la zone avec une certaine rigueur sélective
surface totale	6 ha		
surface disponible CT	4,5 ha		
nbre entreprises présentes			
accès	en entrée de ville, proche de Marcigny	marche à suivre	se positionner aussi pour accueillir des TPE/PME du Roannais
couverture numérique	à améliorer		
aides mobilisables	zone de revitalisation rurale		
services proposés	entretien espaces verts, pépinière entreprises		
prix/m²	7 €	qui fait quoi ?	Communauté de Communes Canton de Marcigny
avantages	inconvénients		
zone mixte de bonne qualité avec un prix du m² attractif	couverture internet à améliorer		

25



Focus sur la ZAE Le Champêtre dans la stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais-Brionnais (NB : données extraites du document du Pays)

La zone d'activités intercommunale de Saint-Nizier

La zone d'activités intercommunale de Saint-Nizier est une zone d'activités économiques dédiée à l'industrie, à l'artisanat et aux activités commerciales.

Elle totalise une superficie totale de 23,02 hectares.

La ZAE de Saint-Nizier accueille les principales entreprises du territoire, avec notamment la présence de l'entreprise Emile Henry.

En date de juin 2021, l'entreprise Emile Henry a fait l'acquisition des parcelles situées en face de son actuel lieu de production, et a étendu ses capacités de production sur la zone.

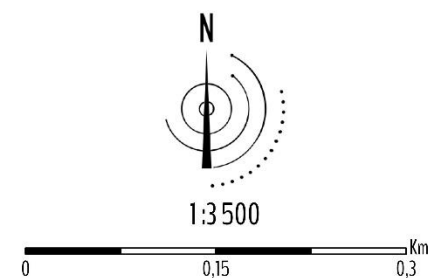
En outre, Emile Henry, dispose de réserves foncières au Sud de la zone dont une partie est dédiée à la mise en place d'installations photovoltaïques au sol.

L'entreprise Perrier, spécialisée dans le froid et les cuisines professionnelles, s'installe également dans la zone de Saint-Nizier, quittant son implantation actuelle, à l'entrée Sud de Marcigny, le long de la D982B.

Enfin, en décomptant ces projets, il reste environ 1,24 hectares de disponibilités foncière sur la zone.

Saint-Nizier

- 1 : Marcigny Motoculture
- 2 : Weldom bricolage
- 3 : Service de santé au travail 71
- 4 : Expert-comptable
- 5 : Contrôle technique auto



La zone d'activités intercommunale Les Varennes

La zone artisanale des Varennes est la plus petite des trois zones de la communauté de communes de Marcigny avec une superficie de 1,9 hectares.

La vocation principale de la zone est l'artisanat.

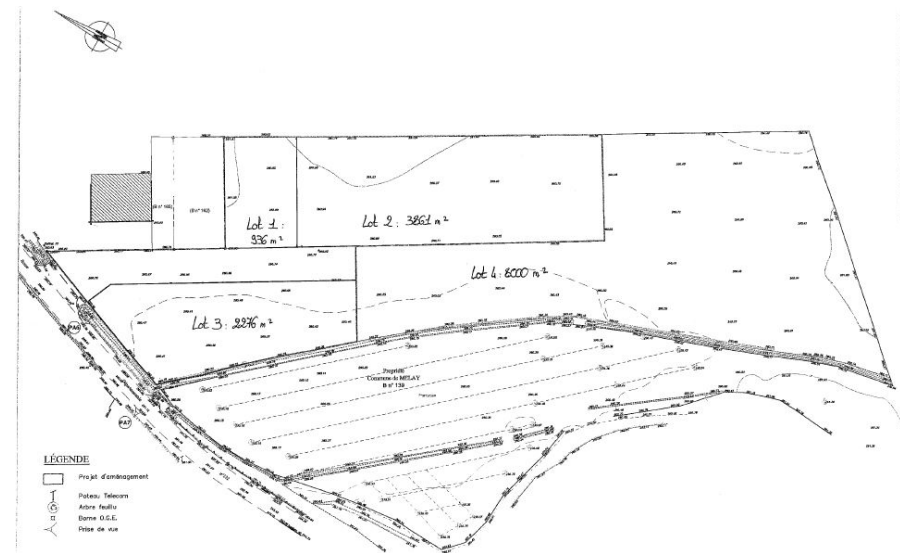
En date de juin 2021, la zone d'activité accueille plusieurs activités :

- La société AR'Modelages, entreprise spécialisée dans la fabrication de forme de pièces pour réalisation d'outillages, utilisés ensuite dans la fabrication de pièces moulées en céramiques. Elle a récemment fait l'acquisition du lot 1 dans la zone.
- Perrier Bois sur le lot 2 (déjà installée à Melay).

Les lots 3 et 4 ont été acquis en 2024. La zone ne dispose plus de potentiels d'accueil.



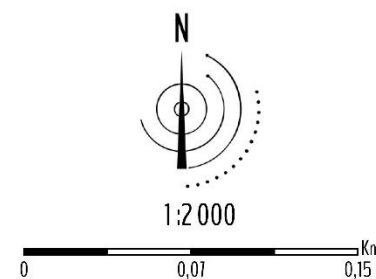
Source : Communauté de communes de Marcigny



Source : Communauté de communes de Marcigny

Plan de la zone des Varennes

Les Varennes





Source : Communauté de communes de Marcigny

Foncier disponible dans la ZAE de Saint-Nizier

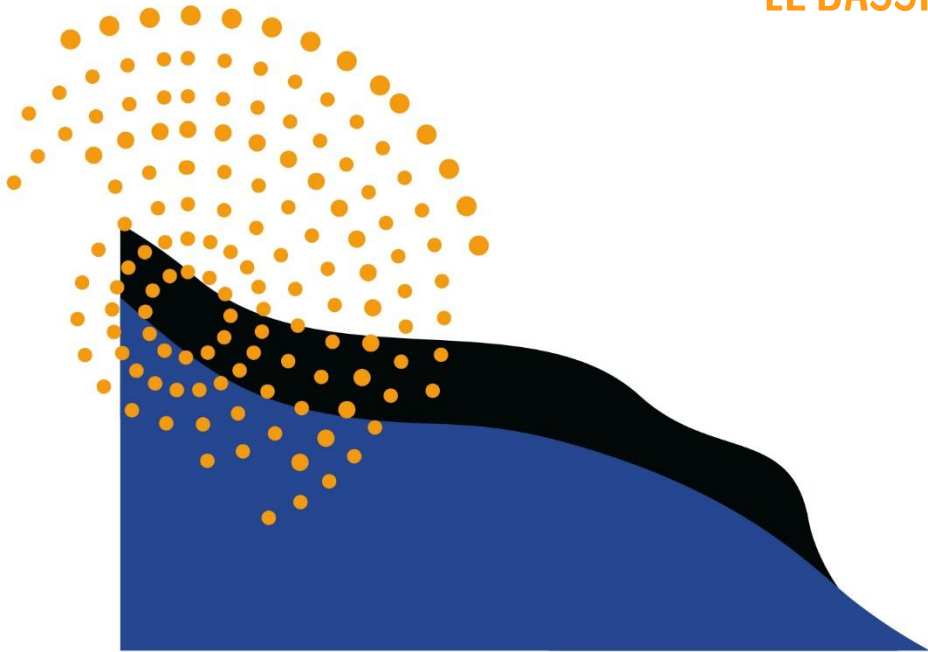
Le volume du foncier économique disponible

En date de juin 2021, il reste dans les trois zones d'activités environ 6,04 hectares de foncier disponible, réparti de la façon suivante :

Zone	Commune	Compétence	Superficie	Disponibilités foncières
Le Champêtre	Baugy	Intercommunale	69 500 m ²	38 000 m ²
Saint-Nizier	Marcigny		230 200 m ²	12 400 m ²
Les Varennes	Melay		19 200 m ²	0 m ²
Ensemble	-	-	318 900 m ² = 31,89 ha	50 400 m ² = 5,04 ha

Les cartes des pages précédentes localisent les disponibilités foncières dans les zones d'activités du territoire la communauté de communes de Marcigny.

LE BASSIN COMMERCIAL DU TERRITOIRE



LE COMMERCE DE DÉTAIL ET DE PROXIMITÉ

Que disent les documents cadres ?

Il est rappelé que le SCoT du Pays Charolais Brionnais dispose d'un volet commercial avec un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Le DAC définit les localisations préférentielles (centralités urbaines et ZACOM) du développement commercial et leurs vocations en fonction de leur niveau de polarité et de leur situation géographique. Il précise également les conditions d'implantation du commerce.

Le DAC s'applique aux commerces de détail et activités artisanales inscrites au registre du commerce. Ne sont pas concernés le commerce de gros, les activités non commerciales et notamment l'artisanat de production, l'industrie, les activités de bureau, les services aux entreprises, l'hôtellerie, la restauration, les activités liées à l'automobile (concessionnaires, garages...), les points de vente collectifs et les points de vente à la ferme.

Les activités artisanales avec point de vente ne sont pas non plus concernées par les orientations de ce document, dans la mesure où la surface de vente n'excède pas 30% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité.

En matière d'activités commerciales, le SCoT du Pays Charolais-Brionnais organise les fonctions commerciales à l'échelle du Pays. La stratégie commerciale s'appuie sur l'armature urbaine existante autour des 8 villes et des 9 bourgs structurants, tout en optimisant les infrastructures existantes et en projet (RCEA, TER, accessibilités des villes et centres villes ...).

La priorité de cette organisation est de lutter contre l'évasion commerciale pour le Pays Charolais Brionnais.

Cette priorité se décline par les orientations suivantes :

- Développer une approche plus concertée du développement commercial à l'échelle Pays : densifier l'offre et éviter le morcellement, une offre démultipliée qui banalise l'offre globale du Pays ; renforcer les équilibres et les complémentarités au niveau de chaque pôle et à l'échelle du territoire ; développer les synergies ;
- Favoriser un développement commercial de qualité et accompagner les mutations en travaillant

de manière plus cohérente à l'échelle Pays et en favorisant les liens périphérie/centres urbains ;

- Accompagner et favoriser le développement de nouveaux concepts plus adaptés aux évolutions des besoins et attentes (offre et demande) de la population tout en innovant pour prendre en compte les réalités d'un territoire rural ;
- Aller vers une meilleure intégration dans l'environnement urbain (lisibilité) et plus respectueuse de l'environnement (gestion économe de l'espace ; construction ; mixité commerces, bureaux voire logements ; mobilités et déplacements doux) ;
- Moderniser l'équipement commercial : adapter les surfaces de vente (en périphérie comme dans les centralités / bourgs ou villes/...) ; répondre à une demande de proximité, à une recherche d'authenticité ; développer davantage la notion de lieu de vie et de divertissement (en périphérie comme en centre urbain) ;
- Redynamiser les centres urbains (pour un cœur de ville attractif) : aménagement urbain, qualité urbaine ; déplacements.

L'organisation des fonctions commerciales à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais est la suivante :

1. S'appuyer sur un « cœur commercial » qui rayonne sur l'ensemble du Pays voire au-delà.

Ce cœur se définit en lien avec la RCEA, autour des pôles de Paray-Vitry / Digoïn / Gueugnon. Les principes retenus sont :

- *Assurer une attractivité suffisante à l'échelle Pays,*
- *Densifier pour atteindre une taille critique et crédible,*
- *Renouveler l'offre et la diversifier.*

2. Intensifier les pôles d'équilibre autour de Chauffailles, Charolles, La Clayette-Baudemont-Varennnes, Marcigny-Baugy, Bourbon-Lancy :

Chaque pôle d'équilibre est reconnu comme :

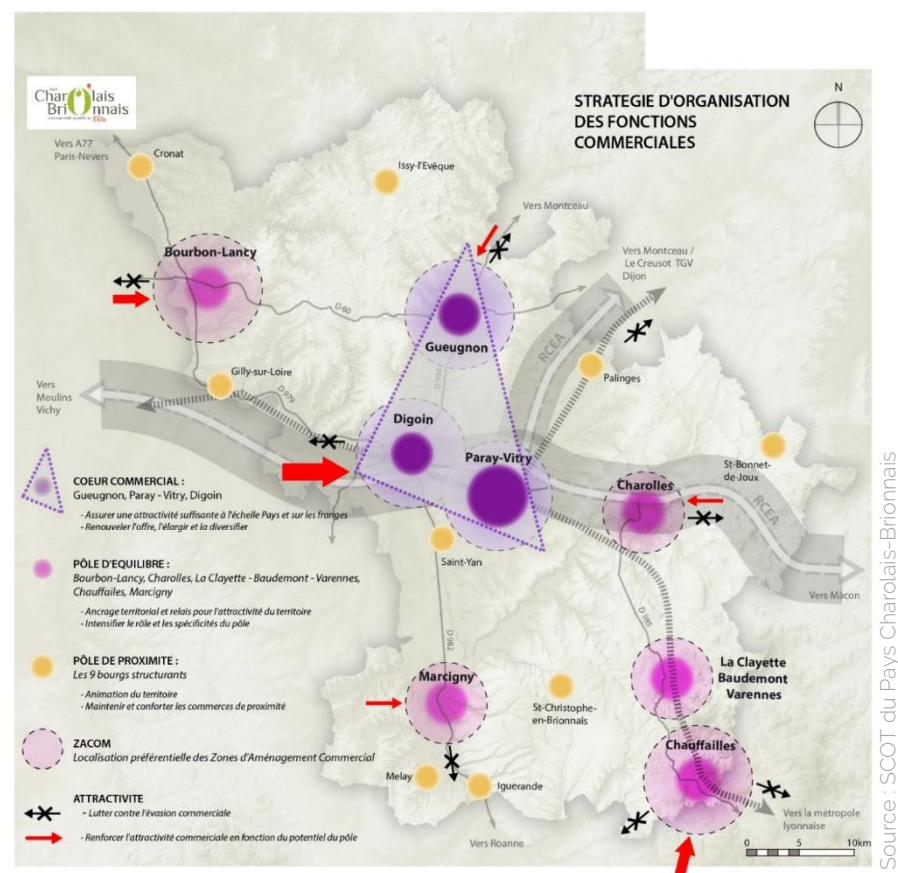
- *Ayant un rôle et des fonctions spécifiques,*
- *Un relais indispensable à l'attractivité du territoire,*
- *Un pôle d'ancrage territorial.*

3. Conforter les 10 pôles de proximité, pôles locaux, pour maintenir un niveau de services aux habitants

Ils sont un appui à l'équilibre du territoire pour le maintien des commerces de proximité et l'animation du territoire.

4. Soutenir les commerces et services ruraux dans les petites communes.

Les ZACOM sont les centres villes de chaque pôle et les zones présentées page suivante, « pôle par pôle », après les tableaux décrivant les caractéristiques de chaque pôle et les recommandations proposées : les ZACOM sont les centres-villes de chaque pôle + les zones présentées dans les vues aériennes et le tableau récapitulatif en annexe.



Marcigny, pôle d'équilibre

Les pôles d'équilibres, dont Marcigny, sont caractérisés dans le DAC de la façon suivante :

Fonctions commerciales assumées		Aire de rayonnement	Caractéristiques et spécificités
Quotidienne	+++	Locale + bassin de vie	Chaque pôle d'équilibre joue un rôle de centralisation et d'animation pour son bassin de vie qui assure le maintien d'un certain niveau d'équipements, de services et de commerces.
Régulière	++	Bassin de vie et selon les pôles bassin de vie élargi aux communes limitrophes (Chauffailles et Bourbon notamment)	
Occasionnelle		Emerge sur Chauffailles	

Plus précisément, le DAC donne au pôle d'équilibre de Marcigny les recommandations suivantes :

Pôles d'équilibre	Fonctions commerciales	Aire de rayonnement	Recommandations spécifiques
Marcigny-Baugy	Maintenir et développer un niveau de services et d'équipements pour le bassin de vie et les communes plus rurales alentours afin de prendre en compte l'augmentation de la population.	Bassin de vie actuel plus de 4.900 ménages Forte évasion commerciale vers le Roannais et le Pays de Charlieu, favorisée par les flux domicile-travail et des équipements commerciaux à faire évoluer. Un marché hebdomadaire renommé au niveau de la Saône et Loire, Allier et Rhône-Alpes, qui assure également une fonction culturelle et touristique.	Elargir l'offre commerciale et densifier Moderniser les équipements (centre-ville et zones commerciales) et requalifier les zones (projet en cours à conforter- St Nizier) Renforcer la centralité. S'appuyer sur le développement touristique et culturel et la notoriété du marché. Développer l'animation.

Melay, pôle de proximité

Les pôles de proximité, dont Melay, sont caractérisés dans le DAC de la façon suivante :

Fonctions commerciales assumées		Aire de rayonnement	Caractéristiques et spécificités
Quotidienne	++	Locale voire bassin de vie retreint.	Assurer un niveau de services et d'équipement commercial de proximité pour la population. Rester des centres de vie (lien social, qualité de vie, ...). Être un relais auprès des plus petites communes rurales. Ancrage et animation locaux.
Régulière			
Occasionnelle			

Les communes rurales

Les communes rurales, soit sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny : toutes les autres communes du territoire ont les recommandations suivantes dans le DAC :

- Lancer une réflexion collective sur la question du « maintien des ou du dernier commerce » (Contrat de Pays par exemple) ;
- Développer et renforcer l'approche tourisme et loisirs ;
- S'appuyer sur le potentiel de développement des filières courtes en lien avec le potentiel touristique et patrimonial ;
- Conforter le commerce itinérant.

Cadrage régional

Les données du cadrage régional sont issues de l'étude de la CCI de Saône et Loire sur les flux de consommation des CC de Marcigny et de Semur-en-Brionnais, ainsi que de l'étude de la Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire sur l'armature commerciale et le comportement d'achats des ménages dans le département.

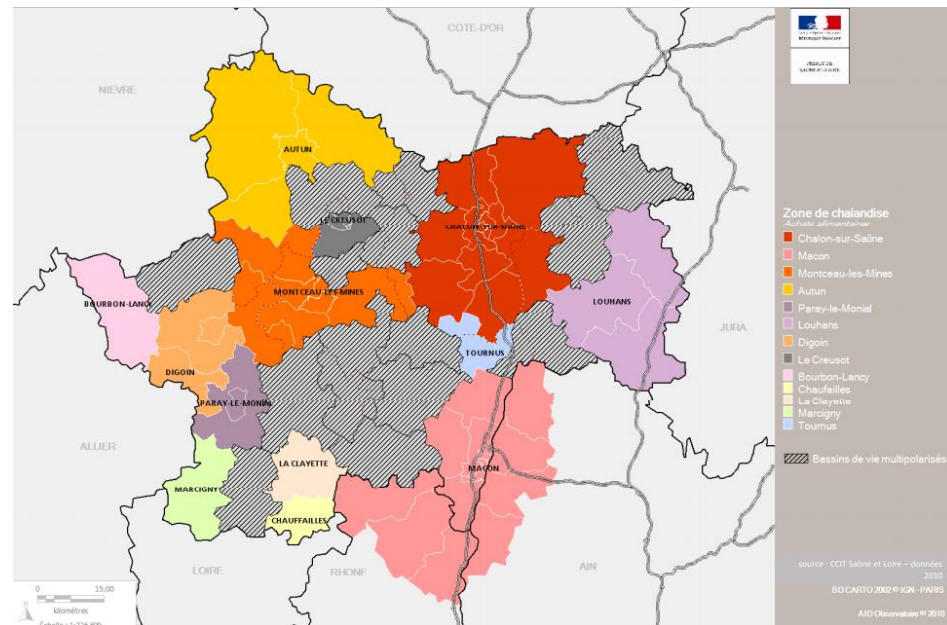
L'activité commerciale couplée des CC de Marcigny et de Semur-en-Brionnais est estimée par la CCI de Saône-et-Loire à 23 millions d'euros.

Concernant les achats alimentaires des ménages, le territoire de la communauté de communes de Marcigny a sa propre zone de chalandise. Autrement dit, pour faire des achats alimentaires, les ménages du territoire restent sur le territoire.

Formes de vente	Total	
	En M€	%
Commerce - 300m²	4	19%
Grandes surfaces	18	76%
<i>Hard-discounts</i>	14	61%
<i>Grandes Surfaces Spécialisées</i>	3	14%
Commerce non sédentaire	1	5%
Autres	0	1%
Total	23	100%

Source : Flux de consommation des CC de Marcigny et de Semur-en-Brionnais / CCI Saône-et-Loire

Répartition de l'activité commerciale par type de vente sur les CC de Marcigny et de Semur-en-Brionnais

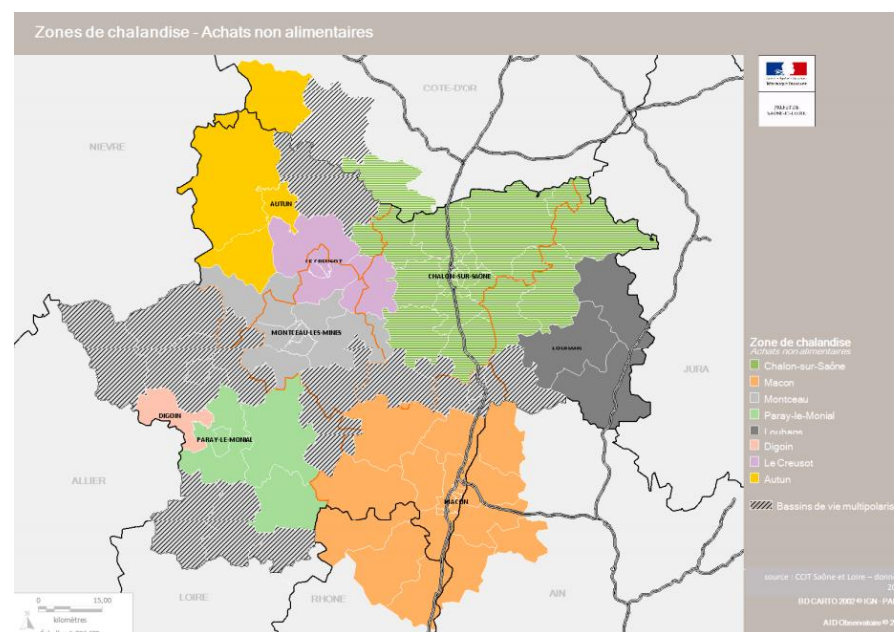


Source : Armature commerciale et comportements d'achats des ménages en Saône-et-Loire, 2012, AID Observatoire / DDT 71

Zones de chalandises pour les achats alimentaires à l'échelle de la Saône-et-Loire

D'après l'étude de la CCI de Saône et Loire sur les flux de consommation des CC de Marcigny et de Semur-en-Brionnais, si la zone de chalandise pour les achats alimentaires reste le territoire des deux communautés de communes, il existe une forte évasion commerciale (estimée à 16 millions d'euros pour les deux communautés de communes) et orientée vers la Loire (16%) Chauffailles et la Clayette (18%), Paray-le-Monial (13%).

S'agissant des achats non-alimentaires, on observe que les ménages se tournent vers plusieurs zones de chalandise en fonction de la nature des achats.



Source : Armature commerciale et comportements d'achats des ménages en Saône-et-Loire, 2012, AID Observatoire / DDT 71

Zones de chalandises pour les achats non alimentaires à l'échelle de la Saône-et-Loire

En effet, en dehors du territoire de la Communauté de communes de Marcigny, des pôles extérieurs ont un effet concurrentiel important par leur densité et leur diversité commerciales : Mably/Roanne, Paray-le-Monial/Digoin, Lapalisse pour certaines communes Outre-Loire, etc.



Ancienne carte postale de Marcigny un jour de marché

Source : www.auxpaysdemesancetres.com



Marché de Marcigny

Source : Office du Tourisme

L'armature commerciale du territoire

Une répartition centrée sur Marcigny

Marcigny est le pôle commercial du territoire de la communauté de communes, concentrant l'essentiel des commerces et services de proximité du territoire.

Marcigny, en tant qu'ancien chef-lieu de canton, constitue un centre attractif pour les communes rurales avoisinantes depuis longtemps, grâce à son marché bien achalandé réputé et ses commerces regroupés sur la rue des Recollets bordant la Place du Cours ; ainsi que le long de la Rue Chevalière et la Rue du Général de Gaulle.

La préservation de ces linéaires commerciaux sera un enjeu du PLUi.

La carte dans les pages suivantes localise les commerces dans le centre de Marcigny.

La zone d'activité de Saint-Nizier à Marcigny

La zone d'activités de Saint-Nizier à Marcigny est également un pôle commercial important pour le territoire. En effet, c'est dans cette zone que se trouvent les seules moyennes surfaces du territoire avec les supermarchés Bi1 (3300m²) et Aldi (780m²).

Une offre de magasins offrant des produits plus occasionnels est également présente dans la zone avec Gamm Vert (650m²), Weldom (2000m²) et Pulsat (multimédia et électroménager).

La zone accueillait jusqu'en 2018 un magasin de chaussures et jusqu'en 2005, un Intermarché.





Les autres activités commerciales et de services hors Marcigny et ZAE

Certaines communes présentent plusieurs commerces et services de proximité, Melay et Anzy-le-Duc se distinguant par un nombre un peu plus important.

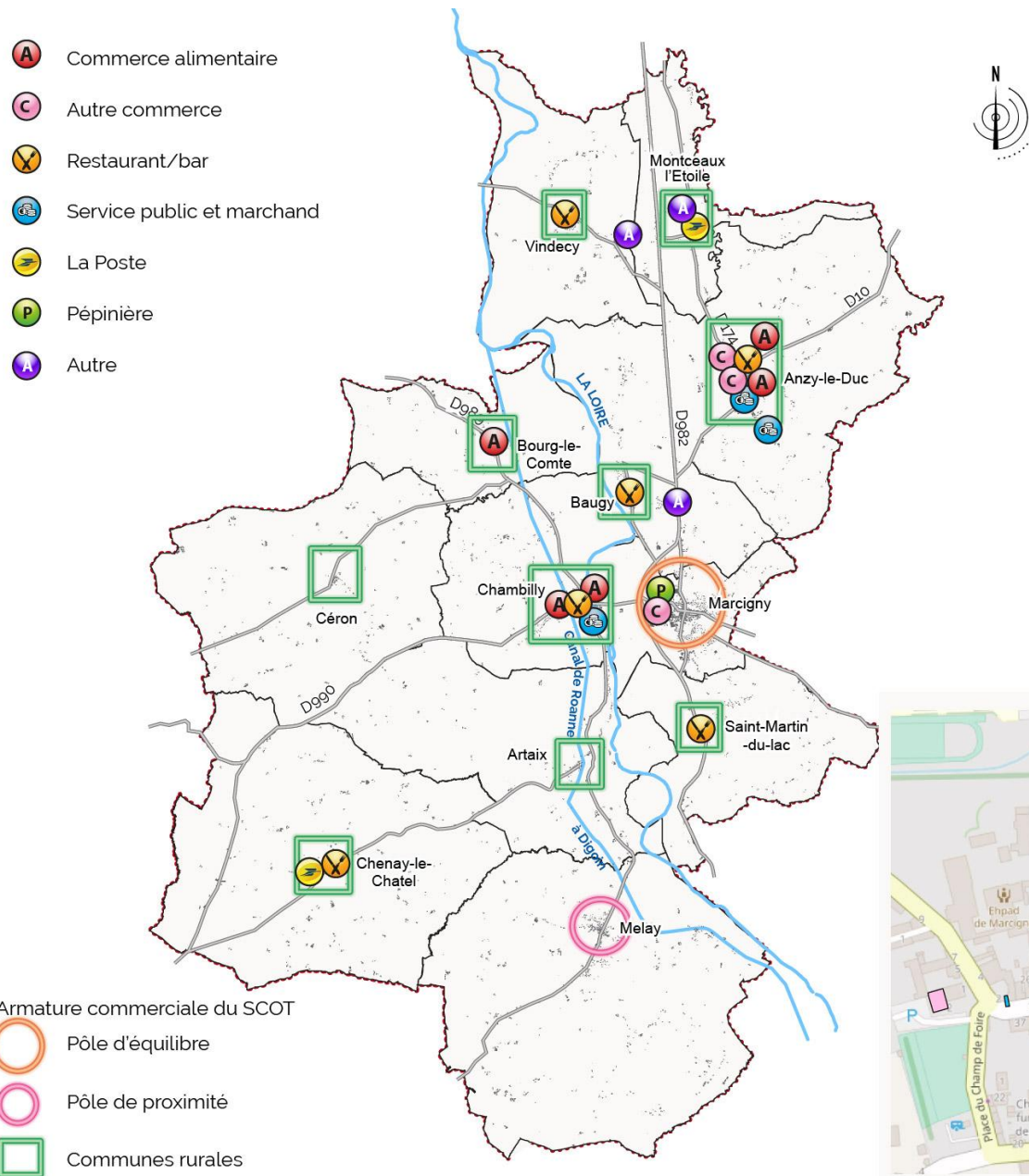
Ainsi, plusieurs communes du territoire de la communauté de communes ont conservé un commerce de proximité, souvent multiservices, qui permet d'animer les villages.

Cette animation des villages se fait également par les marchés présents sur les communes de Melay (le vendredi matin) et Montceaux-l'Etoile (le premier dimanche du mois de février à novembre).

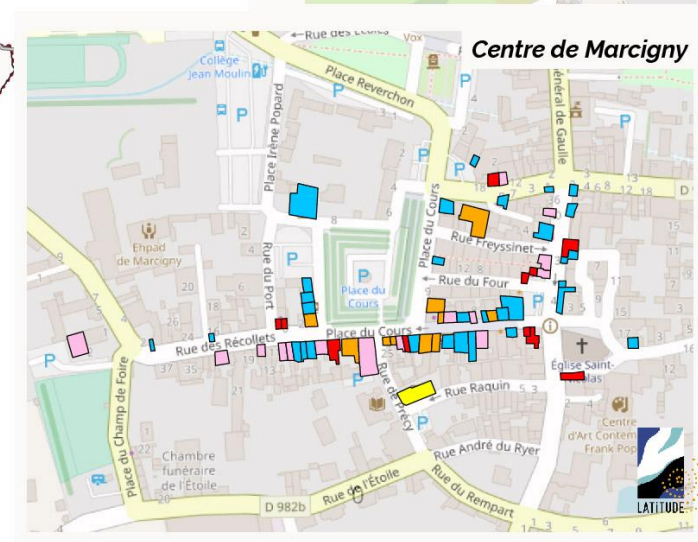
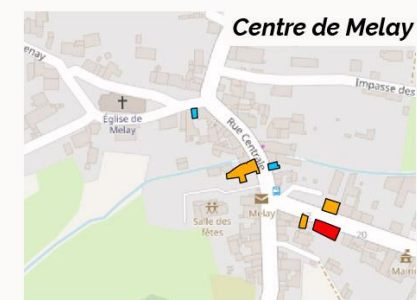
Les communes de Céron et Artaix ne présentent aucun commerce ou service.

La carte page suivante localise les commerces sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny.

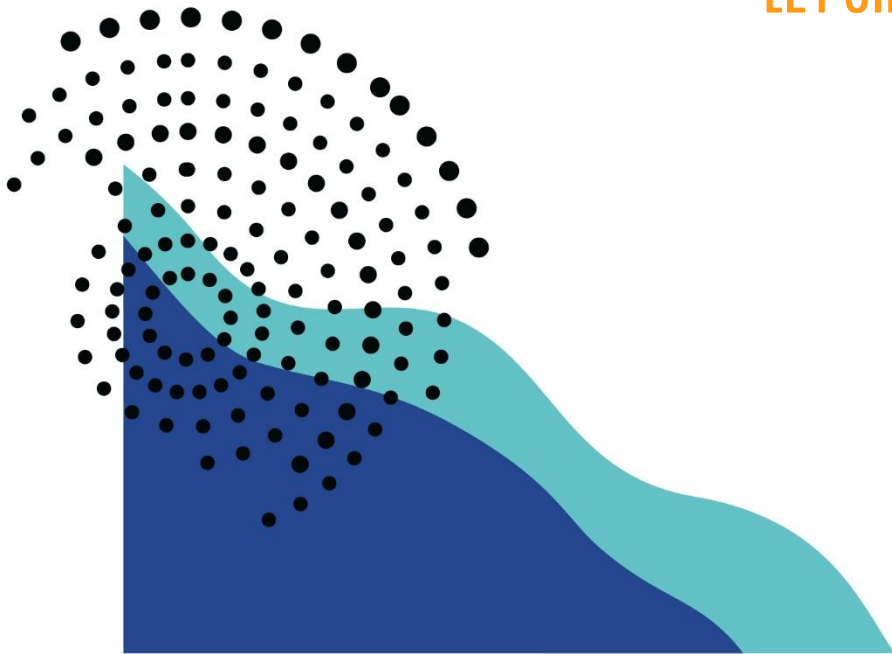




Les activités commerciales et de services (hors zones d'activités économiques) du territoire de la CC de Marcigny



LE POIDS IMPORTANT DU TOURISME



UNE REGION TOURISTIQUE EN DEVELOPPEMENT

Que disent les documents cadres ?

Le SCoT du Pays Charolais Brionnais intègre la dimension touristique dans son projet de développement :

Axe 1 – O4 : Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles

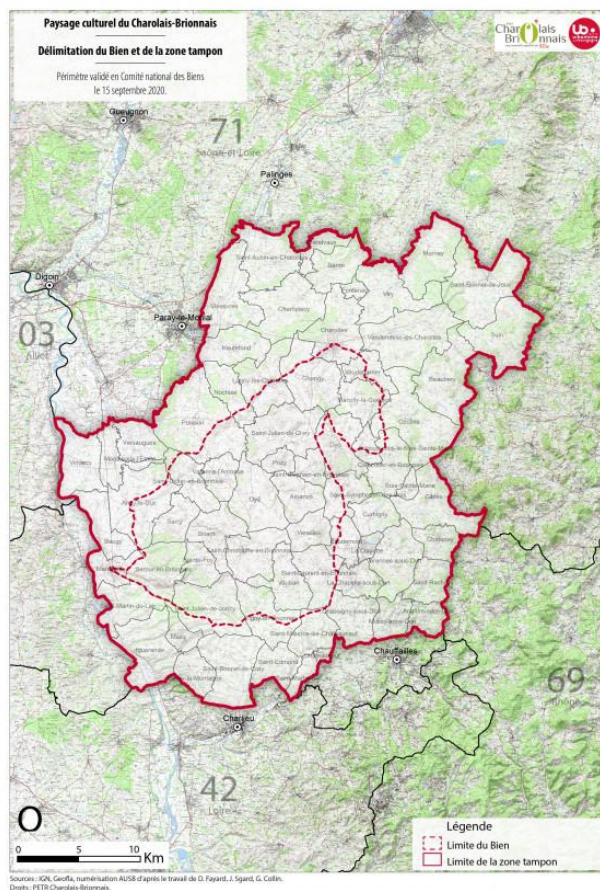
- *Mettre en place une stratégie globale et coordonnée de développement de l'offre touristique ;*
- *Conforter et élargir le réseau de voies vertes et véloroutes et de pistes cyclables*

PRESCRIPTIONS :

- Les documents d'urbanisme concernés prévoient une stratégie de développement des réseaux de « mobilités douces » (chemins piétonniers, de randonnée et cyclables) connectés aux sites touristiques et patrimoniaux, aux réseaux voisins (réseau des voies vertes, réseaux départementaux, régionaux), aux réseaux de transport collectif, ... avec pour objectif de dynamiser l'économie de l'ensemble des communes.

- Il conviendra de réaliser des plans de circulation douce à l'échelle communale/intercommunale qui favorisent des boucles locales depuis les espaces emblématiques mais aussi les déplacements quotidiens.





Source : Pays Charolais-Brionnais

Limite de la proposition de candidature du Bien
UNESCO

L'offre touristique régionale

L'offre touristique Charolais-Brionnais s'appuie sur un potentiel remarquable. Le Pays en a d'ailleurs fait un fort axe de son développement.

Ce développement du tourisme s'appuie sur le cadre de vie et des paysages de bocages remarquables, une nature prégnante, des circuits de mobilité doux bien organisés sur le territoire.

À noter, la candidature du Pays Charolais-Brionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs vivants » ; c'est-à-dire d'un paysage qui résulte « d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. ». « Un paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps ».

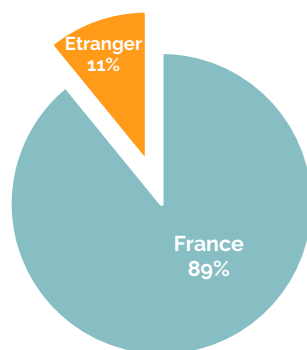
Ainsi, une partie du territoire de la communauté de communes de Marcigny est concernée par cette candidature : une partie d'Anzy-le-Duc et de Marcigny sont à l'intérieur du Bien et les 7 communes situées à l'Est de la Loire font partie de la zone tampon.

Cette candidature a échoué, toutefois la valeur du patrimoine bâti, paysager et plus largement rural reste bien présente même sans ce label. Cette valeur constitue un socle important pour l'attractivité touristique et résidentielle. L'enjeu de sa préservation et de sa valorisation est affirmé.

On rappelle aussi que le Pays est labellisé pays d'art et d'histoire.

Marcigny est aussi un site clunisien.





Source : Office du Tourisme

Nationalité des personnes se présentant au comptoir de l'Office du Tourisme à Marcigny

LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les acteurs du tourisme local

La communauté de communes de Marcigny partage la compétence touristique avec la communauté de communes du Canton de Sémur-en-Brionnais. Pour organiser l'animation de cette compétence, les deux intercommunalités ont mis en place un office du tourisme : Brionnais tourisme. Cet office du tourisme prend la forme d'une association loi 1901 dont la zone de compétence couvre un territoire de 26 communes et 12 000 habitants.

L'association loi 1901 nommée Brionnais découverte est un deuxième acteur local du tourisme qui a pour objectifs :

- Être acteur du développement économique local et contribuer à l'économie touristique du brionnais et de la région en développant le tourisme sportif ;
- Être acteur de l'animation rurale et du secteur social en offrant des possibilités de loisirs et des animations à la population locale, "seniors", adultes, jeunes et enfants.

Des touristes de tous horizons

Les touristes venant sur le territoire couvert par les communautés de communes de Marcigny et de Sémur-en-Brionnais, sont en 2019 à près de 89% de nationalité française.

Parmi les 11% de touristes étrangers, près de 28,3% des touristes étaient originaires des Pays-Bas, 20% du Royaume-Uni, 15,9% de Belgique, 13,8% d'Allemagne et 9,7% de Suisse.

Région	Allemagne	Belgique	Canada	Danemark	Espagne	Etats-Unis	Finlande	Italie
En %	13,8	15,9	2,2	0,2	1,2	2,4	0,2	1,9
Région	Norvège	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suisse	Rep. Tchèque	Asie	Australie	Autres
En %	0,7	28,3	20,0	9,7	0,2	0,5	1,0	1,7

Répartition de la nationalité des touristes étrangers se présentant au comptoir de l'Office du Tourisme à Marcigny

Source : Office du Tourisme



Couverture du guide du routard
du Pays Charolais-Brionnais



Site du marais de Montceaux-l'Etoile

Le tourisme urbain et culturel

Le territoire possède un fort potentiel pour le tourisme urbain et culturel, avec un patrimoine exceptionnel :

- Les chemins du Roman, avec les sites romans de Anzy-le-Duc, Marcigny, Baugy, Montceaux-l'Etoile, Melay, Saint-Martin-du-Lac et Bourg-le-Comte
- Le grand itinéraire clunisien avec deux sites sur le territoire : Baugy et Marcigny ;
- Le centre historique de Marcigny,
- La commune d'Anzy-le-Duc,
- Les musées : Centre d'art contemporain F. Popper à Marcigny, Musée de la Tour du Moulin à Marcigny, etc.
- Les jardins remarquables viennent aussi compléter ces parcours patrimoniaux.

Le tourisme vert et de loisirs

Par ailleurs, le tourisme vert et de loisirs est en plein essor, tourné vers le tourisme fluvial et les sites liés à l'eau, les sites de loisirs, sites naturels remarquables (Marais de Montceaux-l'Etoile, La Loire, etc.).

Le tourisme fluvial sur le canal de Roanne à Digoin est en plein essor. Les communes qui bordent le canal capitalisent sur cette infrastructure, avec des halles nautiques à Melay, Artaix, Chambilly.

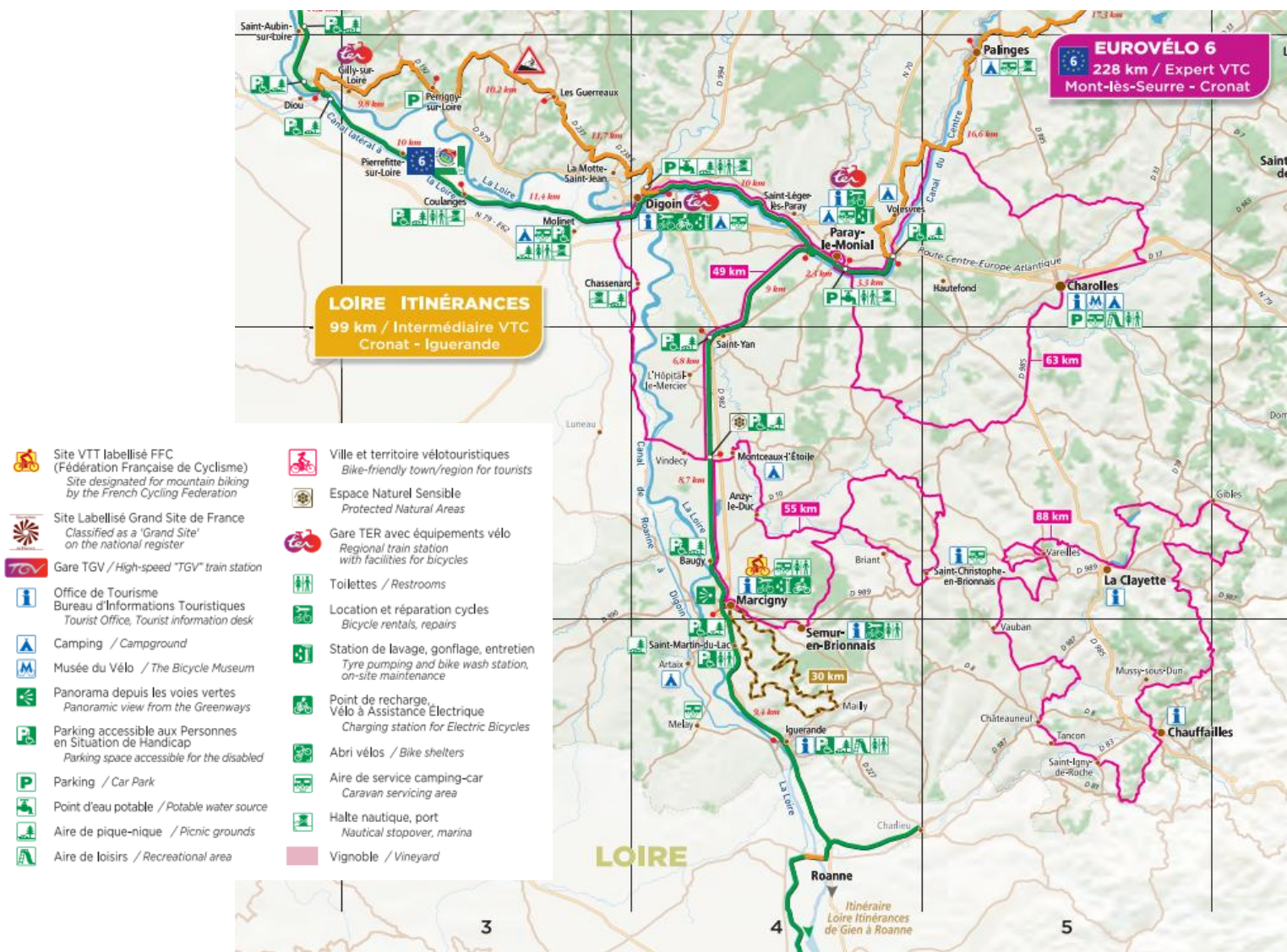
Le tourisme d'itinérance tient une place importante avec la voie verte Loire Itinérances qui relie Roanne à Cronat et reliant le territoire directement à l'Eurovélo 6. Cette dernière, située à 25km de Marcigny, est un itinéraire cyclable européen reliant l'Atlantique (Saint-Brevin-les-Pins) à la mer Noire (Constanța, Roumanie). A noter que l'association Loire Itinérance travaille sur la valorisation du fuseau de la Loire.

De plus, à partir de la voie verte Loire Itinérances, de nombreuses boucles cyclos viennent mailler le territoire (environ 230 km).

Il faut ajouter à ces boucles, les itinéraires de VTT qui représentent à l'échelle des deux communautés de communes près de 500km d'itinéraires balisés et labélisés par la Fédération Française de Cyclisme « Sites VTT-FFC » ; label identifiant les territoires disposant d'une offre VTT de qualité.

Il existe un enjeu à boucler la voie verte et les rives de la Loire dont le chemin de halage pourrait être aménagé pour des parcours autres que vélos (équestre par exemple).





Extrait de la carte des voies cyclables de Saône-et-Loire en 2021

Source : Office du tourisme

L'offre d'hébergements touristiques

D'après l'office du tourisme, il est compatible sur le territoire une capacité d'accueil d'environ 497 lits touristiques exclusivement dans des gîtes et chambres d'hôtes. Certains de ces hébergements bénéficient de labels de qualité « Gîte de France », « Accueil Paysan », etc. En comptabilisant, le territoire de la Communauté de communes de Marcigny avec qui le territoire partage son Office du Tourisme, ce sont 307 lits supplémentaires.

L'offre d'hébergements non déclarées (Airbnb, etc.) se développe aussi sur le territoire.

En plus de ces lits touristiques, la forte proportion de résidences secondaires dans le parc de logements du territoire (10,2%) apporte également un nombre de touristes sur une partie de l'année.

Enfin, il est noté des besoins non satisfaits :

- D'une offre hôtelière sur le territoire (en lien avec le tourisme de passage mais aussi en lien avec les entreprises industrielles présentes sur le territoire ou à proximité immédiate : Emile Henry, etc.);
- D'aires de camping-cars avec services structurants à proximité de la voie-verte ;

SYNTHÈSE DES ENJEUX – L'ÉCONOMIE



Points forts

Des zones d'activités économiques avec encore quelques disponibilités foncières

Des savoirs faire et des entreprises reconnus pourvoyeurs d'emplois (Emile Henry)

Un taux de chômage relativement faible comparé aux territoires de comparaison

Des commerces de proximité toujours présents dans le centre de Marcigny lui procurant un certain dynamisme

Une activité touristique portée par les patrimoines : historique, naturel, paysager etc.

Un territoire propice à l'itinérance avec ses nombreux parcours (Loire, canal, voie verte, parcours cyclables, pédestres, équestres...)



Points de vigilance

Une perte d'emplois depuis plusieurs décennies

Une évasion pendulaire importante des travailleurs vers les zones d'emplois périphériques.

Une évasion commerciale importante vers les territoires urbains périphériques (Paray-le-Monial, Roanne, etc.)

Des zones d'activités à la qualité pouvant être améliorée.

L'absence d'hébergement hôtelier



Enjeux

Anticiper les besoins en matière d'accueil économique ;

Le maintien de l'armature commerciale locale et en particulier à Marcigny ;

Valoriser les zones d'accueil (capacités, qualité, accessibilité, lisibilité)

Conserver les emplois du territoire pour maintenir un taux de chômage relativement faible

La valorisation plus importante des espaces naturels (et notamment des bords de Loire dans le cadre des actions du CEN et de l'itinérance liée à la Loire...)

Favoriser la diversification de l'offre en hébergements

Poursuivre le renforcement des parcours entre les différents points d'appuis touristiques et notamment la valorisation du canal et ses liaisons avec la voie verte et en lien avec les territoires voisins.

